

RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE



Décembre 2015

Projet de PMGMR 2015-2020



Commission indépendante

Lettre du président

Montréal, le 11 décembre 2015

Monsieur Denis Coderre

Président

Communauté métropolitaine de Montréal
1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6

Monsieur le Président,

Au nom des membres de la commission indépendante, j'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport de consultation publique sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020.

La Communauté métropolitaine de Montréal a adopté, le 26 février dernier, le *projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020* (PMGMR 2015-2020), qui s'appliquera aux 82 municipalités du territoire de la Communauté ainsi qu'aux municipalités de Saint-Placide et l'Épiphanie (Ville et Paroisse). Le mandat confié à la commission indépendante consistait à tenir des audiences publiques sur le projet de PMGMR 2015-2020, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement du gouvernement du Québec.

Dans le cadre de ce rapport, le comité exécutif aura l'occasion de prendre connaissance des étapes de la consultation auxquelles le projet de Plan a été soumis, des observations découlant du processus de consultation et des recommandations de la commission indépendante. En bref, ce sont plus de 600 personnes qui ont participé ou sont intervenues à l'une ou à l'autre des étapes de la consultation publique. Dans le cadre de la dernière phase, les membres de la commission ont tenu 4 séances d'audiences publiques du 21 septembre au 28 septembre 2015, auxquelles ont assisté 180 participants de tous milieux. Au total, 57 mémoires ont été déposés, dont 37 mémoires ont fait l'objet d'une présentation verbale.

Les principaux constats issus de cette consultation concernent, entre autres choses, l'importance de miser sur la réduction à la source et sur l'information, la sensibilisation et l'éducation afin d'atteindre les objectifs proposés. La commission a été impressionnée tant par le travail réalisé lors de la mise en œuvre du premier PMGMR que par les efforts pressentis pour relever les défis que présente ce deuxième PMGMR. La commission a également constaté qu'une très grande majorité d'intervenants et de citoyens qui se sont exprimés l'ont fait dans un esprit de collaboration et de volonté à travailler ensemble en vue de bonifier le projet de PMGMR 2015-2020.

Afin de donner suite à ce contexte positif, la commission considère qu'il s'agit de ne pas changer substantiellement le PMGMR proposé, mais plutôt de définir et de prioriser certains de ses éléments, tout en se dotant de nouvelles façons de faire susceptibles de mener à des actions concrètes. En d'autres termes, il s'agit de se doter tant de stratégies novatrices, que d'outils de mise en œuvre performants, tout en initiant et en partageant les meilleures pratiques possibles. C'est en fonction d'une telle approche que la commission croit que la Communauté et ses membres réussiront à réduire au maximum les matières résiduelles pour ensuite transformer celles qui restent en ressources, dans le respect de l'environnement, de la santé et de l'économie

des communautés. Elle pense aussi qu'une telle démarche permettra à tous de s'approprier les stratégies et actions nécessaires, car le succès du PMGMR en dépend. À cet égard, la commission estime que la façon de faire proposée, tout en favorisant la réussite de la mise en œuvre du PMGMR 2015-2020, permettra de mettre en place les conditions gagnantes au renforcement de la concertation déjà amorcée, en prévision du PMGMR 2020-2025. En somme, la commission espère que son rapport sera à la hauteur des attentes et permettra d'aller encore plus loin.

Je profite de l'occasion pour remercier d'abord les participants et intervenants de la consultation, qui ont apporté une contribution significative et positive en vue d'enrichir le projet de Plan. Je souhaiterais également remercier les membres de la commission de l'environnement de la Communauté qui ont dirigé les premières étapes du processus de consultation, ainsi que mes collègues de la commission indépendante pour leur contribution et leur intérêt manifeste à l'égard des défis en matière de gestion des matières résiduelles. Enfin, je tiens à saluer l'excellence du travail réalisé par l'équipe de la Communauté en vue de réunir les conditions favorables à la réalisation de notre mandat.

En mon nom et au nom de mes collègues, je vous remercie, Monsieur le Président, de votre confiance.



Michel Séguin

Président de la commission

Représentant des groupes de protection de l'environnement

Commission indépendante de consultation publique

Président

Monsieur Michel Séguin

Représentant des groupes de protection de l'environnement

Membres

Madame Édith Cyr

Représentante du milieu sociocommunautaire

Madame Danielle Casara

Représentante du milieu syndical

Madame Marie-Pierre Ippersiel

Représentante du milieu des affaires



Table des matières

Lettre du président	i
Commission indépendante de consultation publique	iii
Table des matières	iv
Sommaire du rapport	1
Grands constats de la consultation publique	1
Priorités à considérer dans le PMGMR 2015-2020	1
Recommandations de la commission indépendante	1
Mise en contexte	4
Introduction	5
Chapitre 1 : Le projet de PMGMR de la Communauté	6
1.1. Sommaire du projet de PMGMR	6
1.2. Mandats	10
1.3. Communication et mobilisation	10
1.4. Calendrier	12
1.5. Modalités de participation	12
1.6. Bilan de la participation	13
1.7. Déroulement des assemblées publiques	14
Chapitre 2 : Points de vue exprimés	15
2.1. Bilan des étapes précédentes	15
2.1.1. Séances d'information et ateliers thématiques	15
2.2. Analyse des mémoires	16
2.2.1. Portrait	16
2.2.2. Par thématiques	17
2.2.3. Par catégories d'intervenants	32
2.3. Résultats du sondage	34
2.4. Constats de l'analyse	36
Chapitre 3 : Analyse et observations de la commission	37
3.1. Introduction	37
3.2. Contexte général	39
3.2.1. Proactivité, innovation et audace auprès des municipalités et de l'ensemble des intervenants	39
3.2.2. Assurer l'acceptabilité sociale, environnementale et économique	39
3.2.3. Agir comme lien entre le local et le national	40
3.3. Priorités à considérer dans le PMGMR 2015-2020	41
3.3.1. Maximisation des 3R	41
3.3.2. ISÉ	42
3.3.3. Secteurs ICI et CRD	43
3.3.4. Exercice du rôle fédérateur	44
3.4. Pour passer à l'action	46
1) Acquisition de connaissances	50
2) Maximisation des 3R	54
3.5. Conclusion	63
Annexes	66
Annexe 1 : Liste des intervenants ayant déposé un mémoire dans le cadre de la consultation publique sur le projet de PMGMR	67
Annexe 2 : Communiqué de presse de lancement du processus	69
Annexe 3 : Visites terrain effectuées par les commissaires de la commission indépendante	71

Sommaire du rapport

Grands constats de la consultation publique

- 1) L'information, la sensibilisation et l'éducation sont primordiales pour atteindre les objectifs, et ce, à différentes échelles, de façon coordonnée et en unissant l'ensemble des intervenants sous un seul et même message.
- 2) Les intervenants ont des attentes élevées envers le gouvernement, notamment concernant l'écoconception, le soutien financier aux municipalités et l'élargissement de la REP à d'autres matières.
- 3) Des efforts importants doivent être consentis pour réduire à la source la production de matières notamment en misant sur l'écoconception et sur la lutte au gaspillage alimentaire.
- 4) La Communauté et les municipalités doivent favoriser la mise en place de mécanismes de concertation ou de partenariats afin d'identifier des mesures de soutien et des solutions répondant aux besoins des ICI et des multilogements et ainsi atteindre les objectifs gouvernementaux.
- 5) L'emphase doit être mise sur la valorisation des matières organiques tout en portant attention aux coûts et aux débouchés des produits issus de cette valorisation.
- 6) Les intervenants ont souligné l'importance d'intégrer dans le PMGMR des mesures de réduction à la source et de réemploi.
- 7) Les objectifs et les échéanciers sont en deçà des objectifs et des échéanciers et donc ne concordent pas avec les politiques et les plans d'action du gouvernement du Québec.

Priorités à considérer dans le PMGMR 2015-2020

- 1) Maximisation des 3R (réduction, réemploi, recyclage)
- 2) Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) et acceptabilité sociale
- 3) Secteurs ICI (industries, commerces et institutions) et CRD (construction, rénovation et démolition)
- 4) Exercice du rôle fédérateur de la Communauté

Recommandations de la commission indépendante

Recommandation 1. La Communauté doit viser l'acceptabilité sociale, environnementale et économique de toute installation de gestion des matières résiduelles prévue ou à venir.

Recommandation 2. Afin d'accentuer son rôle de leadership auprès de ses membres et des instances gouvernementales, la Communauté doit innover, garantir l'acceptabilité et renforcer le lien entre les niveaux local, régional et national.

- Recommandation 3.** Le respect de la hiérarchie des 3RV-E doit être maximisé. La réduction et le réemploi devront faire l'objet de mesures spécifiques dans le PMGMR, tant au niveau de la production que de la consommation.
- Recommandation 4.** La Communauté doit développer des campagnes d'ISÉ métropolitaines permanentes, en tenant compte de l'ensemble des particularités et des dynamiques du territoire.
- Recommandation 5.** La Communauté doit déterminer le meilleur mode de gestion des résidus des secteurs ICI et CRD.
- Recommandation 6.** La Communauté doit exercer des représentations accrues auprès des paliers de gouvernement sur des dossiers de gestion des matières résiduelles d'intérêt métropolitain.
- Recommandation 7.** Afin de maximiser la concertation, prioriser l'acceptabilité, renforcer son leadership et atteindre les objectifs du PMGMR, la Communauté doit mettre en place un comité-conseil proactif, flexible et adapté.
- Recommandation 8.** La Communauté doit étudier comment intégrer les matières recyclables des secteurs ICI et CRD à la gestion municipale.
- Recommandation 9.** La Communauté doit étudier comment intégrer les matières organiques des secteurs ICI et CRD à la gestion municipale.
- Recommandation 10.** La Communauté devrait commander des études indépendantes, scientifiques et participatives sur les différentes approches de gestion des résidus ultimes disponibles pour les municipalités de la Communauté.
- Recommandation 11.** L'appellation de « surcoûts » utilisée dans le projet de PMGMR devrait être modifiée, de manière à mieux refléter ce qu'elle implique.
- Recommandation 12.** L'échange avec les experts en écoconception et économie circulaire doit être soutenu, afin de doter la Communauté d'outils appropriés en matière de réduction à la source.
- Recommandation 13.** La Communauté doit mettre en commun et appuyer les efforts des intervenants de son territoire, en vue de la mise en œuvre de nouvelles stratégies d'ISÉ.
- Recommandation 14.** La Communauté doit maximiser le réemploi, notamment par le maillage et la promotion des meilleures pratiques, dans l'esprit de promouvoir la contribution significative de l'économie sociale.
- Recommandation 15.** La Communauté doit viser le dépassement de l'objectif gouvernemental de recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels durant la période de planification du projet de PMGMR.
- Recommandation 16.** La Communauté doit développer une vaste campagne d'ISÉ visant à clarifier l'information sur les matières recyclables, stimuler la participation et déterminer l'impact d'une harmonisation des matières récupérées.

- Recommandation 17.** La Communauté doit viser le dépassement de l'objectif gouvernemental de recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle au moyen de procédés biologiques, durant la période de planification du présent PMGMR.
- Recommandation 18.** La Communauté doit développer une vaste campagne d'ISÉ visant à clarifier l'information sur les matières organiques et stimuler la participation afin de maximiser la qualité des matières récupérées.
- Recommandation 19.** La qualité des composts produits à la suite de la collecte et du traitement des matières organiques doit être testée et validée, périodiquement et systématiquement et les résultats doivent être diffusés.
- Recommandation 20.** La Communauté doit adresser une attention particulière à la gestion des RDD, en raison de leur toxicité et de leur taux de récupération, en vue de les soustraire de l'élimination.
- Recommandation 21.** La Communauté doit amorcer une réflexion sur la place des écocentres dans l'offre de récupération des RDD et des CRD.
- Recommandation 22.** La commission est d'avis que les municipalités doivent réglementer sur la gestion des boues de fosses septiques le plus rapidement possible.
- Recommandation 23.** Les municipalités de la Communauté doivent viser prioritairement d'acheminer toutes leurs boues vers une filière de valorisation organique.

Mise en contexte

Créée le 1^{er} janvier 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal (Communauté) est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, lesquelles représentent 3,9 millions de personnes réparties sur un territoire de plus de 4 360 kilomètres carrés. La Communauté exerce notamment des compétences dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, du logement social, du transport en commun et de l'environnement. En matière d'environnement, la Communauté est responsable, entre autres choses, de la gestion des matières résiduelles. Elle exerce cette compétence en concertation avec les municipalités du territoire à travers ses instances consultatives et décisionnelles.

En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), la Communauté s'est vu confier la responsabilité de produire et de soumettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) un *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR) en conformité avec les principes énoncés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (PQGMR). Le Plan doit être mis en œuvre par les municipalités se retrouvant sur le territoire de planification.

Ce document présente d'abord le processus de consultation en trois temps auquel le projet de Plan a été soumis au courant de l'année 2015. Il fait état ensuite des contributions importantes de plusieurs centaines de citoyens et d'intervenants qui ont pris part au processus. Enfin, les conclusions de la commission indépendante de consultation publique formée pour consulter les parties prenantes du Grand Montréal y sont présentées. Cette démarche de bonification permettra au Conseil de la Communauté d'adopter la version définitive du PMGMR en 2016.

Introduction

Adopté par le conseil de la Communauté le 20 avril 2006 (CC06-009), le premier *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* (PMGMR) est entré en vigueur à la suite d'un avis ministériel favorable attestant de la conformité avec les principes énoncés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

En janvier 2014, le comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal confiait à la commission de l'environnement (CE14-008) le mandat de proposer un projet de *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020*, faisant suite à son premier PMGMR. Le 22 janvier 2015, la commission de l'environnement déposait donc un projet de Plan au comité exécutif de la Communauté. Son adoption par le conseil, le 26 février 2015 (CC15-004), initiait le processus de consultation publique ayant pour objectif sa bonification. Le mandat de tenir la consultation publique sur le projet de PMGMR 2015-2020 et de soumettre un rapport au terme de celle-ci était alors confié à une commission indépendante, formée de représentants des milieux syndical, des affaires, sociocommunautaire et environnemental.

Ce projet de Plan adhère aux principes énoncés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et à son *Plan d'action 2011-2015*. Il propose une série de mesures à mettre en œuvre afin de permettre aux municipalités du territoire d'application du PMGMR d'atteindre les objectifs gouvernementaux en matière de gestion des matières résiduelles.

Le processus de consultation publique enclenché le 26 février avait pour but :

- d'informer la population des constats, de la problématique à résoudre, des cibles à atteindre et des mesures proposées;
- d'obtenir les commentaires et les opinions de toutes les personnes intéressées à bonifier ce projet.

Ce processus s'est déroulé en trois étapes : séances d'information, ateliers thématiques et séances de consultation publique.

Le présent rapport présente donc les activités de consultation amorcées au printemps 2015. Le premier chapitre dresse un portrait du rôle de la Communauté en termes de planification de la gestion des matières résiduelles et de celui de la commission indépendante en ce qui a trait aux consultations visant la bonification du projet de PMGMR. Le chapitre 1 aborde également les différentes étapes du processus en ce qui a trait au plan de communication et au déroulement de l'ensemble des séances et des acteurs impliqués. Le deuxième chapitre du document propose une synthèse des échanges et des interventions, un bilan des thématiques et enjeux soulevés et les constats qui se dégagent des différentes étapes du processus. Le troisième et dernier chapitre du document présente la réflexion et l'analyse de la commission indépendante quant aux enjeux, aux défis et aux pistes de solution à considérer en vue de bonifier la nouvelle version du Plan à venir.

Chapitre 1 : Le projet de PMGMR de la Communauté

1.1. Sommaire du projet de PMGMR

Le projet de PMGMR identifie différents objectifs, orientations et enjeux pour la période 2015-2020. Dix-huit mesures spécifiques, détaillées par catégorie de matières visées, sont également proposées pour favoriser l'atteinte des objectifs et permettre aux municipalités de la Communauté de se conformer aux objectifs du Plan d'action 2011-2015 de la PQGMR. Le sommaire du projet de Plan, présentant ces différents éléments, est présenté ci-dessous.

5 OBJECTIFS

Ce projet de plan adhère aux principes énoncés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et à son *Plan d'action 2011-2015* qui définit cinq grands objectifs à atteindre :

- recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle au moyen de procédés biologiques, à savoir l'épandage, le compostage et la biométhanisation;
- recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du secteur du bâtiment;
- ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg par habitant par année.

5 ENJEUX

- atteindre les cibles de recyclage et optimiser les quantités et la qualité des matières recyclables;
- atteindre les cibles de valorisation des matières organiques;
- trouver une solution de financement pour les surcoûts de la collecte, du transport et de la valorisation des matières organiques;
- desservir et/ou mettre en place des mesures d'appui aux industries, commerces et institutions;
- poursuivre la réduction des quantités des matières à éliminer tout en planifiant les éventuelles installations nécessaires au traitement des résidus ultimes.

7 ORIENTATIONS

Orientation 1 :

Renforcer l'adhésion aux principes des 3RV-E.

Orientation 2 :

Se doter, sur une base régionale, d'infrastructures de traitement des matières résiduelles performantes, tout en tenant compte de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Orientation 3 :

Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2025.

Orientation 4 :

Optimiser les initiatives de récupération, de recyclage et de valorisation en place dans le but d'améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées.

Orientation 5 :

Identifier des sources de revenus pour financer les surcoûts engendrés par la mise en place des infrastructures et des mesures permettant l'atteinte des objectifs.

Orientation 6 :

Informar et sensibiliser les citoyens quant à l'importance de participer aux initiatives de valorisation des matières résiduelles.

Orientation 7 :

Favoriser l'acceptabilité sociale des installations de traitement et de valorisation dans le Grand Montréal.

Matières recyclables

Afin de passer de 59 % à 70 %, les efforts concernant les matières recyclables devront être mis sur l'optimisation de la collecte en déterminant le meilleur mode (petit bac, bac roulant, sac, etc.) et la fréquence optimale à adopter. Les industries, commerces et institutions (ICI) pourront également être mis à contribution lorsque la qualité et la quantité de matières recyclables sont comparables aux collectes d'origine domestique (papiers, cartons, plastiques, verres et autres matières déjà recueillies) ●



Mesures	Échéancier
Mesure 1 : Optimiser la collecte des matières recyclables.	Au plus tard le 31 décembre 2017
Mesure 2 : Desservir les industries, les commerces et les institutions produisant des matières recyclables assimilables, en termes de quantité et de qualité, aux matières résidentielles.	Au plus tard le 31 décembre 2017
Mesure 3 : Implanter des équipements de récupération de matières recyclables identifiables dans tous les bâtiments municipaux et toutes les aires publiques, là où la fréquentation le justifie.	Au plus tard le 31 décembre 2017
Mesure 4 : Organiser, au moins une fois par année, une campagne de sensibilisation et d'information concernant les matières recyclables à l'intention de toutes les clientèles desservies.	À partir du 1 ^{er} janvier 2016
Mesure 5 : Interdire de jeter les matières recyclables avec les matières destinées à l'élimination pour toute unité desservie par la collecte des matières recyclables.	Au plus tard le 31 décembre 2018

Matières organiques

Le taux de récupération des matières organiques est passé de 8 % en 2006 à 12 % en 2012. L'objectif de la nouvelle Politique est de recycler 60 % de la matière organique résiduelle (incluant les boues). Dans le Grand Montréal, neuf installations (5 à Montréal, 1 à Laval, 1 à Longueuil et 2 dans la couronne Sud) sont actuellement en phase de planification pour des investissements totaux dépassant 500 M\$. La mise en service de l'ensemble des installations s'échelonnara de 2016 à 2022. Les mesures proposées au chapitre des matières organiques sont donc tributaires de la mise en place des installations. ●



Mesures	Échéancier
Mesure 6 : Implanter un service de collecte porte-à-porte pour l'ensemble des matières organiques à l'intention des habitations de huit logements et moins.	Selon le calendrier d'entrée en service des infrastructures de traitement et de valorisation des résidus organiques
Mesure 7 : Implanter un service de collecte porte-à-porte pour l'ensemble des matières organiques à l'intention des industries, des commerces et des institutions produisant des matières assimilables, en termes de quantité et de qualité, aux matières résidentielles.	Selon le calendrier d'entrée en service des infrastructures de traitement et de valorisation des résidus organiques
Mesure 8 : Implanter des équipements de récupération de matières organiques identifiables dans tous les bâtiments municipaux et toutes les aires publiques, là où la fréquentation le justifie.	Selon le calendrier d'entrée en service des infrastructures de traitement et de valorisation des résidus organiques
Mesure 9 : Organiser, au moins une fois par année, une campagne de sensibilisation et d'information concernant les matières organiques à l'intention de toutes les clientèles desservies.	Selon le calendrier d'entrée en service des infrastructures de traitement et de valorisation des résidus organiques
Mesure 10 : Interdire de jeter la matière organique visée par la collecte avec les matières destinées à l'élimination pour toute unité desservie par la collecte des matières organiques.	Selon le calendrier de mise en œuvre des prescriptions gouvernementales
Mesure 11 : Implanter des mesures de contrôle sur les quantités, la qualité et la finalité des extraits.	Au plus tard le 31 décembre 2020
Mesure 12 : Implanter des mesures permettant de s'assurer de la vidange systématique des fosses septiques.	Au plus tard le 31 décembre 2020
Mesure 13 : Acheminer les boues valorisables vers une filière de valorisation.	Au plus tard le 31 décembre 2020

Résidus domestiques dangereux, matières du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition, et autres

Avec un taux de récupération québécois de 74 % en 2008, le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) a largement dépassé l'objectif qui lui avait été fixé par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Cependant, on constate que certains types de débris sont trop souvent acheminés vers les lieux d'élimination. Des efforts seront nécessaires pour favoriser la récupération de ces matières, qui offrent un bon potentiel de mise en valeur afin d'atteindre la cible de 70 % de matières triées ou acheminées vers un centre de tri. Pour ce faire, les citoyens et les entrepreneurs devront avoir accès à des aires consacrées à la récupération des CRD. De plus, dans le secteur des CRD, les municipalités devront acheminer les débris de CRD des bâtiments municipaux vers des centres de tri. ●



Mesures	Échéancier
Mesure 14 : Favoriser l'accès à des aires consacrées au tri et à la récupération des matières du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition.	Au plus tard le 31 décembre 2017
Mesure 15 : Acheminer les résidus valorisables du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition des bâtiments municipaux vers une filière de récupération.	Au plus tard le 31 décembre 2017
Mesure 16 : Acheminer les encombrants valorisables vers une filière de récupération ou de réemploi.	Au plus tard le 31 décembre 2017
Mesure 17 : Offrir un service adapté (dépôt permanent ou collecte spéciale) aux besoins locaux pour les résidus domestiques dangereux.	Au plus tard le 31 décembre 2016
Mesure 18 : Interdire, pour toutes les clientèles desservies, de jeter avec les matières destinées à l'élimination des résidus visés par un programme de récupération dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs.	Au plus tard le 31 décembre 2016

1.2. Mandats

Le processus adopté a consisté en une consultation exemplaire en trois temps visant l'inclusion et la participation de l'ensemble des parties prenantes et dépassant les exigences prescrites par l'article 53.13 de la LQE, soit de « tenir au moins deux assemblées publiques dans le territoire d'application du plan projeté ». Le processus s'est également inspiré des meilleures pratiques en mettant à profit l'expérience de madame Louise Roy, présidente de la commission de consultation publique sur le projet de PMGMR 2006-2011 et ex-présidente de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Après les deux premières étapes, et conformément aux dispositions des articles 53.12 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c.Q-2), le mandat de consultation publique sur le projet de PMGMR de la Communauté a ensuite été confié à une commission indépendante formée de représentants des milieux syndical, des affaires, sociocommunautaire et environnemental et ne comprend aucun élu.

La première étape a pris la forme de cinq séances d'information s'échelonnant du 26 mars au 16 avril 2015 dans les cinq secteurs géographiques de la Communauté et visait à informer les citoyens, groupes et représentants des municipalités sur les objectifs, les enjeux et les orientations du projet de Plan. La commission de l'environnement de la Communauté, formée de représentants élus de ces secteurs, s'est vue confier le mandat de tenir les séances. À la suite de cette tournée, deux journées d'ateliers thématiques ont pris place les 7 et 15 mai au siège de la Communauté métropolitaine de Montréal, organisées par madame Louise Roy. Cette seconde phase visait à échanger, en présence d'experts, sur les défis auxquels fait face le projet de Plan, les stratégies mises de l'avant et les grandes tendances observées ailleurs dans la province et le monde. L'ensemble des intervenants et organismes étaient ensuite invités à déposer un avis, des commentaires ou un mémoire à la Communauté, alors qu'entraient en fonction les commissaires indépendants. En septembre 2015 a donc eu lieu l'étape de consultation publique proprement dite, menée par la commission de consultation indépendante mandatée pour cette étape et tenue sous la forme de quatre séances publiques. Le présent rapport vise à faire état du processus dans son ensemble, à proposer une synthèse des commentaires recueillis et à présenter les principales conclusions de cette commission.

1.3. Communication et mobilisation

Dans l'optique de permettre à toutes parties intéressées de s'exprimer sur les enjeux soulevés dans le projet de PMGMR, une stratégie de communication large et extensive a été mise de l'avant pour rejoindre à la fois les citoyens, les élus, le gouvernement, les organisations et groupes locaux, ainsi que les partenaires et professionnels indépendants.

Le 6 mars, un communiqué de presse (annexe 2) annonçant l'adoption du projet de PMGMR de la Communauté marquait le coup d'envoi d'une campagne de communication ayant pour objet de mobiliser la société civile et tout acteur concerné à participer au processus de consultation publique. À compter du 16 mars, des annonces ont circulé dans différents hebdomadaires régionaux répartis dans les cinq secteurs géographiques du territoire de planification, ainsi que sur les médias sociaux. Cette période coïncide également avec les premières visites de la page internet de la consultation publique sur le site de la Communauté. En tout, près de 5 500 visites (effectuées par environ 3 200 utilisateurs) ont été dénombrées entre le début de la campagne de communication et le 1^{er} décembre. Le site Internet de la Communauté permettait d'accéder à l'ensemble des informations et documents relatifs au processus de consultation, notamment les mémoires déposés.

Les réseaux sociaux ont également été mis à contribution. Plus de trente annonces ont ainsi été publiées sur le fil d'actualité Facebook de la Communauté, regroupant plus de 660 abonnés, tandis que 27 tweets étaient publiés sur le compte Twitter de la Communauté, suivi par près de 2 300 personnes. Une quarantaine d'annonces ont également été publiées sur le compte LinkedIn de la Communauté, qui comprend 1 417 abonnés. Il est finalement à noter que quatre entrevues ont eu lieu avec certains des membres élus de la commission de l'environnement de la Communauté et le président de la commission indépendante a accordé une entrevue télévisée. La Communauté a également profité du Jour de la Terre pour publiciser ses ateliers thématiques dans l'édition verte du journal *Le Devoir*, le 18 avril 2015.

Plusieurs démarches ont été menées auprès des municipalités concernées afin d'informer les représentants des groupes environnementaux, des industries et du milieu institutionnel. Une version papier du projet de PMGMR, accompagnée d'une lettre de présentation du document, a d'abord été transmise par la haute direction de la Communauté à 191 maires et directeurs généraux des MRC, municipalités, arrondissements et bibliothèques publiques sur le territoire d'application du PMGMR. Par la suite, un courriel a été envoyé par le coordonnateur du service de l'environnement de la Communauté à plus de 200 directeurs et présidents de groupes environnementaux, d'institutions et d'industries, avec un rappel à la fin mars. Enfin, dans le but de joindre l'ensemble des citoyens, un courriel d'information, accompagné d'outils de diffusion, a été acheminé à une centaine de responsables des communications des principales associations, groupes environnementaux et institutions. L'ensemble de ces intervenants ont également été contactés dès le mois d'avril en prévision des ateliers thématiques du mois de mai.

Dans le cadre de l'étape de consultation proprement dite, un sondage a été mis en ligne à la fin du mois d'août pour permettre à toute personne ou groupe intéressé à se prononcer de le faire rapidement, via le site Web de la Communauté. En tout, 27 réponses ont ainsi été enregistrées de cette façon. L'ensemble des présentations ayant pris place durant les ateliers thématiques ont également été publiées sur le site de la Communauté en format *YouTube*, afin d'accompagner la réflexion des parties prenantes.

1.4. Calendrier

Le tableau suivant présente la version définitive des dates et lieux de chacune des séances et événements tenus dans le cadre du processus de consultation publique.

Tableau 1 : Dates et lieux des séances

Séances d'information		
26 mars	- Agglomération de Longueuil	Hôtel de ville de Longueuil, Salle du conseil (<i>Longueuil</i>)
1^{er} avril	- Couronne Sud	Exporail, le Musée ferroviaire canadien (<i>Saint-Constant</i>)
2 avril	- Agglomération de Montréal	Communauté métropolitaine de Montréal (<i>Montréal</i>)
8 avril	- Couronne Nord	Club de golf Le Blainvillier (<i>Blainville</i>)
16 avril	- Laval	Centre de Congrès Palace (<i>Laval</i>)
Ateliers thématiques		
7 mai	- Ensemble du Grand Montréal	Communauté métropolitaine de Montréal (<i>Montréal</i>)
15 mai	- Ensemble du Grand Montréal	Communauté métropolitaine de Montréal (<i>Montréal</i>)
Consultation publique ¹		
21 septembre^{2*}	- Agglomération de Montréal - Agglomération de Longueuil - Couronne Sud	Communauté métropolitaine de Montréal (<i>Montréal</i>)
22 septembre	- Agglomération de Montréal - Agglomération de Longueuil - Couronne Sud	Communauté métropolitaine de Montréal (<i>Montréal</i>)
28 septembre	- Laval - Couronne Nord	Salle de réception Paragon (<i>Laval</i>)

1.5. Modalités de participation

Dans le cadre du processus, les citoyens, les groupes, les associations, les organisations ainsi que les représentants des municipalités désirant se prononcer sur le projet de Plan ont été invités à partager leur opinion de trois façons :

1) En personne

Toute personne intéressée à intervenir lors des séances d'information (26 mars au 16 avril) ou des ateliers thématiques (7 et 15 mai) avait l'occasion de le faire lors des périodes de commentaires et de questions prévues à cet effet. Toute personne intéressée à assister et/ou participer aux séances de présentation des mémoires était invitée à s'y présenter, et il était possible de s'inscrire sur place dans les 15 minutes précédant les séances pour faire une courte intervention. Le nombre d'inscriptions par séance était toutefois limité.

¹ En raison d'un faible nombre d'inscriptions dans certains secteurs et en accord avec les intervenants interpellés, l'horaire des séances de consultation publique a été modifié en cours de route.

² Deux séances ont eu lieu le 21 septembre, la première débutant à 13 h et la seconde à 19 h.

2) Par voie de sondage

Le 25 août 2015, un court questionnaire a été mis en ligne sur le site de la Communauté permettant de se prononcer sur les différentes mesures préconisées dans le projet de Plan et de soumettre des commentaires additionnels. Les participants avaient jusqu'au 5 octobre pour y participer.

3) Par voie de mémoire

Le 16 mars 2015, une invitation à déposer un mémoire en ligne avant le 30 juin 2015 a été rendue publique par voie de communiqué. Cette date a par la suite été repoussée au 5 octobre pour permettre à un plus grand nombre d'intervenants de se prononcer. Les intervenants inscrits aux audiences publiques avaient jusqu'à 24 h avant la date de leur présentation pour procéder au dépôt du mémoire.

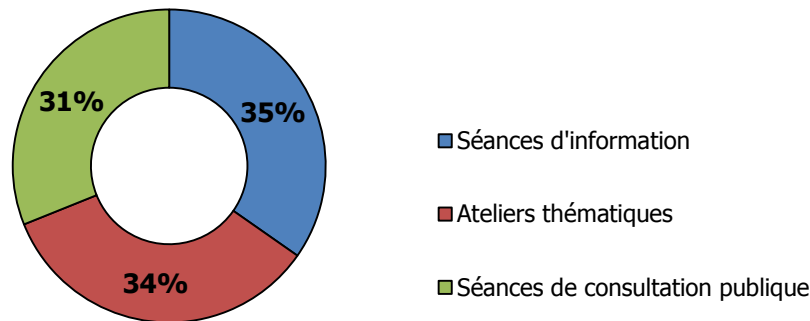
1.6. Bilan de la participation

La stratégie de communication privilégiée pour publiciser l'ensemble des étapes du processus a permis de réunir des participants du territoire issus de tous horizons, notamment des représentants du milieu municipal, des organismes environnementaux et sociocommunautaires, et des citoyens. En tout, 579 personnes, excluant les intervenants ayant présenté un mémoire ou fait une présentation aux ateliers thématiques, ont participé à l'une ou l'autre des séances ou au sondage. Le tableau et la figure qui suivent présentent le nombre et la répartition de ces participants.

Figure 1 : Nombre de participants

26 mars	1 ^{er} avril	2 avril	8 avril	16 avril	7 mai	15 mai	21 septembre (après-midi)	21 septembre (soirée)	22 septembre	28 septembre	Sondage en ligne	
40	21	41	60	39	93	105	38	65	18	32	27	579 participants
Séances d'information					Ateliers thématiques		Séances de consultation publique					TOTAL

Figure 2 : Répartition de la participation



Le détail des résultats de la participation par voie de mémoire ou de sondage est présenté au chapitre 2.

1.7. Déroulement des assemblées publiques

Prenant place de 19 h à 21 h, les séances d'information étaient organisées autour de trois axes principaux, soit la présentation du projet de PMGMR, un état de situation du secteur géographique accueillant la séance et une période de questions générales. À la suite d'une courte présentation initiale de l'animatrice sur le déroulement de la soirée, le coordonnateur en environnement de la Communauté a présenté le projet de PMGMR dans ses grandes lignes, notamment en ce qui a trait aux objectifs et les enjeux à considérer durant la période 2015-2020. Un(e) représentant(e) élu(e) du secteur géographique a ensuite dressé un portrait de la situation de son secteur portant notamment sur les différents modes de gestion des matières résiduelles, les infrastructures présentes et les projets en cours. Le public était finalement invité à poser des questions à la commission de l'environnement et aux représentants de la Communauté.

Les ateliers thématiques, qui ont pris place de 9 h à 16 h 30 les 7 et 15 mai 2015, ont abordé différentes thématiques spécifiques soulevées dans le projet de PMGMR, sous la forme de présentations et de tables rondes de 15 à 45 minutes, regroupant un ou plusieurs experts du domaine. Les tables rondes ont consisté en un échange entre les panélistes et la salle sur des thèmes choisis. L'audience était ensuite invitée à intervenir dans le cadre de périodes de questions et d'échanges d'une durée variant de 15 à 60 minutes.

Les séances de consultation publique, dernière étape du processus, se sont déroulées entre le 21 et le 28 septembre, sur une plage d'environ trois heures. Sur une période de 15 minutes, chacun des intervenants s'est vu octroyer 7 minutes de présentation, tandis que les commissaires ont occupé l'autre moitié de la période pour adresser leurs questions sur le mémoire présenté. Une plage en fin de séance était également allouée pour permettre aux personnes intéressées à transmettre leurs commentaires à la commission, mais aucun ne s'est prévalu de cette opportunité.

Chapitre 2 : Points de vue exprimés

2.1. Bilan des étapes précédentes

2.1.1. Séances d'information et ateliers thématiques

Les séances d'information ont permis de colliger près de cinquante interventions et questionnements, présentés par 22 représentants d'organisations et 9 citoyens, sur des thèmes allant de l'implantation de la collecte à 3 voies sur le territoire des municipalités de la Communauté à des commentaires spécifiques sur la forme et le contenu du projet de PMGMR. De façon générale, le projet de PMGMR a fait l'objet d'un accueil positif. Aucun participant ayant pris la parole n'a rejeté les objectifs, les cibles ou la pertinence de faire la valorisation des matières organiques. L'atteinte de la cible de 60 % de valorisation des matières organiques dans la période visée a, finalement, constitué le cœur des présentations tenues lors des séances.

Réunissant plus d'une trentaine de panélistes et de conférenciers et 197 participants d'horizons variés, dont des citoyens et des représentants de groupes environnementaux et du milieu municipal, les ateliers thématiques ont ensuite été l'occasion d'initier un échange inclusif et d'aller plus loin dans la réflexion collective. Les conférences et tables rondes ont porté sur des thèmes variés, allant du recyclage et des modes de gestion des matières résiduelles à la valorisation des matières organiques, la réduction des matières résiduelles éliminées et au traitement des résidus ultimes, en concluant sur la question de l'acceptabilité sociale et de la performance des installations prévues.

Parmi les principaux enjeux et défis de gestion des matières résiduelles soulevés depuis la publication du projet de PMGMR 2015-2020, les éléments suivants ont été abordés :

- Repenser les échéanciers de planification et de mise en place des mesures pour l'adapter à la réalité métropolitaine;
- Planifier dès maintenant comment s'effectuera la valorisation des résidus ultimes (besoins, technologies, opportunités) adaptée aux cinq secteurs du Grand Montréal après avoir réduit au minimum les quantités de résidus à éliminer;
- Réduire la quantité de résidus produite et éliminée en bannissant certaines matières de l'élimination, en misant sur l'écoconception, en optimisant la participation des ICI, en élargissant la consigne ou encore en mettant en place des incitatifs économiques de performance.
- Optimiser la collecte sélective des matières recyclables afin d'assurer un approvisionnement constant des matières traitées en qualité et quantité suffisantes;
- Développer la filière de l'économie circulaire;
- Assurer les débouchés et le développement de marchés pour écouler les matières à recycler de préférence sur une base locale afin de diminuer les besoins en transport (gaz à effet de serre);
- S'assurer de la participation citoyenne aux collectes des matières organiques (3^e voie);
- Considérant le déploiement sectoriel, actuel et futur, d'installations de traitement de matières résiduelles, s'assurer de l'acceptabilité sociale tant au niveau citoyen que politique;
- S'assurer de la crédibilité des processus et de la bonne utilisation des extrants tant pour la gestion complète des matières recyclables (collecte, traitement, mise en marché) que pour la valorisation des matières organiques (composts et biogaz);
- Développer un mode de financement des infrastructures de traitement des résidus ultimes;
- Mettre en place des mécanismes de contrôle des coûts;

- Mettre sur pied d'importants programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation, à différentes échelles, afin que tous soient convaincus du bien-fondé de participer au tri et aux différentes collectes qui sont offertes afin de recycler et valoriser la plus grande fraction de nos résidus.

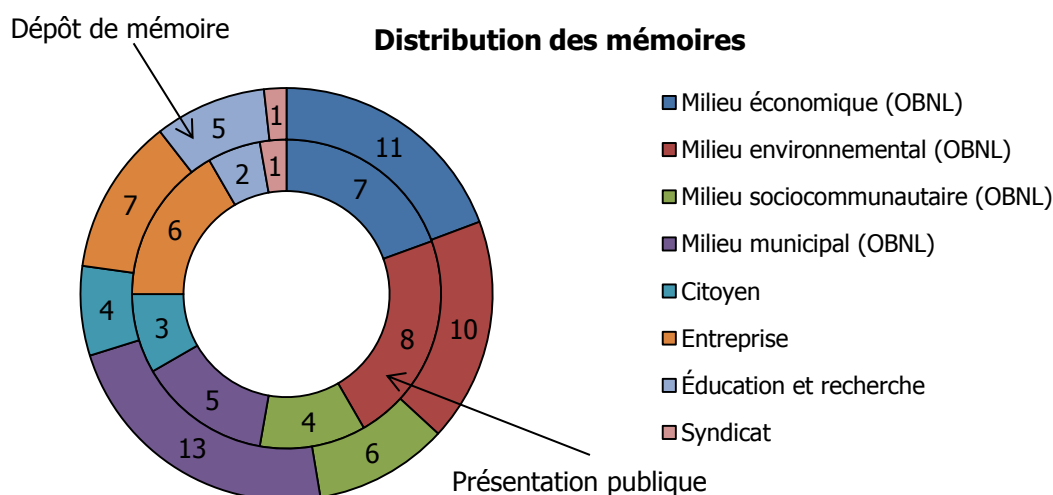
2.2. Analyse des mémoires

La section suivante traite spécifiquement des mémoires déposés à la Communauté entre la fin juin et le début du mois de septembre. Dans un premier temps, le portrait des intervenants ayant déposé et, le cas échéant, présenté publiquement un mémoire est proposé. Une analyse détaillée des thématiques abordées par ces mémoires est ensuite présentée, tant en ce qui a trait au nombre d'occurrences et à l'importance relative de chaque aspect traité qu'à leur bilan qualitatif.

2.2.1. Portrait

Dans le cadre de la troisième et dernière étape de consultation, 57 mémoires ont été déposés à la commission indépendante (annexe 1), dont 37 (65 %) ont fait l'objet d'une présentation orale à l'une ou l'autre des séances prévues à cet effet, qui sont tous disponibles sur le site Internet de la Communauté.

Figure 3 : Distribution des mémoires et des présentations par type d'intervenants



Près de la moitié des mémoires reçus ont été déposés par des intervenants des milieux économique, environnemental ou sociocommunautaire tandis que 20 % sont issus du milieu municipal. À l'origine de 21 % des mémoires reçus, les instances municipales s'étant prononcées représentent d'ailleurs un poids démographique important³ et sont bien réparties géographiquement sur le territoire de la Communauté, autant dans la couronne Sud que Nord. Le détail de chacune des catégories d'intervenants est présenté ci-dessous :

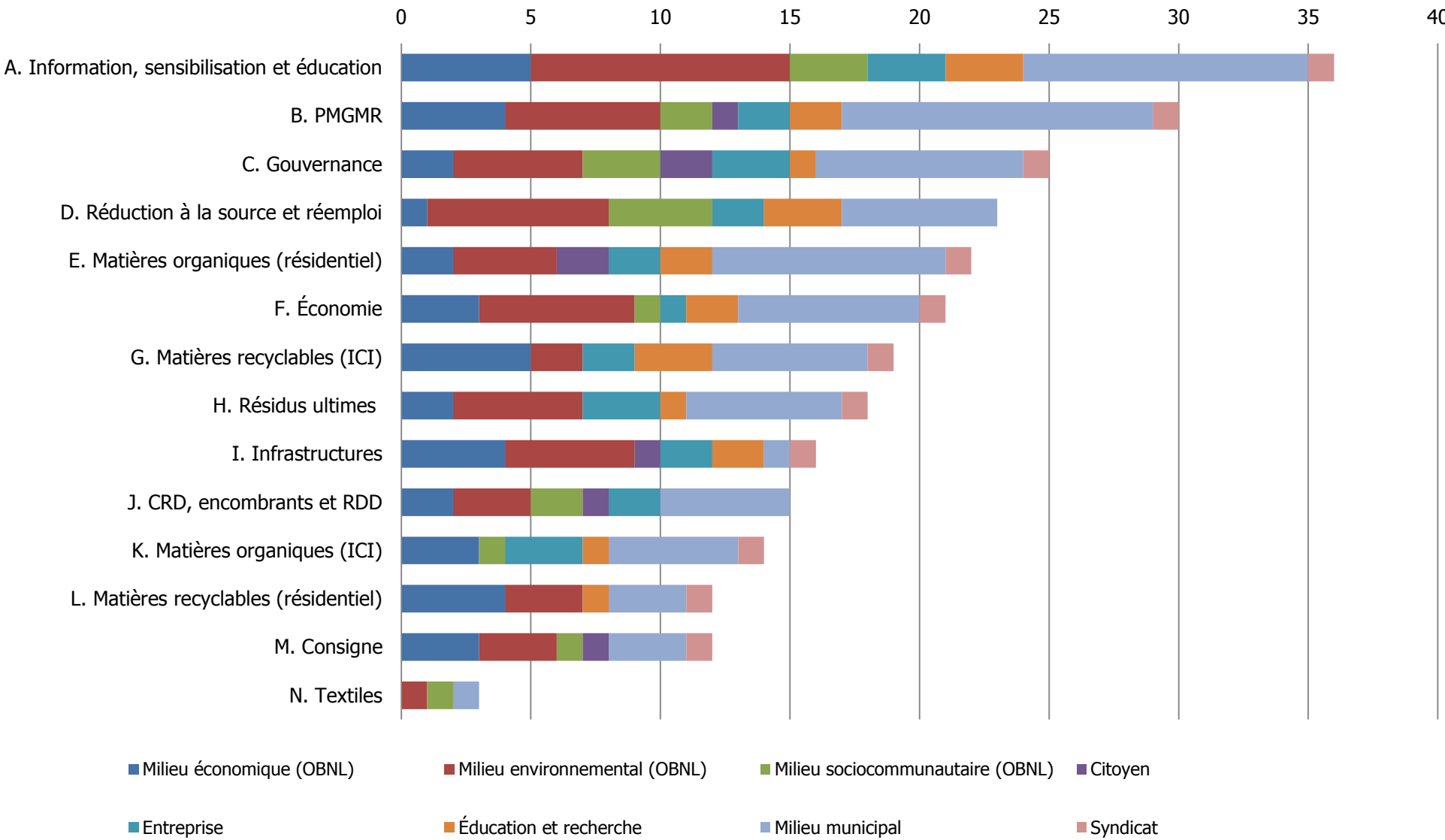
³ À titre d'exemple, Laval et la Table des préfets et des élus de la couronne Sud représentent près du quart de la population du Grand Montréal.

Milieu économique (OBNL)	Organismes à vocation économique ou associations ayant pour rôle de représenter les intérêts économiques de membres privés
Milieu environnemental (OBNL)	Organismes ou associations ayant pour mission la protection de l'environnement
Milieu sociocommunautaire (OBNL)	Organismes voués au développement communautaire et/ou à la réinsertion sociale
Milieu municipal (OBNL)	Municipalités, regroupements de municipalités ou organismes sous gestion municipale
Entreprise	Entreprises à but lucratif
Éducation et recherche	Intervenants issus de milieux universitaires, d'enseignement ou de la recherche
Syndicat	NA
Citoyen	NA

2.2.2. Par thématiques

La section suivante présente le résultat de l'analyse des mémoires reçus en s'intéressant aux thématiques abordées. Quatorze thématiques distinctes peuvent ainsi être dégagées, parmi lesquelles deux se distinguent : La question de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation (ISE) et celle du contenu du projet de PMGMR ont respectivement été abordées par 63 % et 53 % des mémoires reçus, dont une majorité sont issus du milieu municipal et d'associations environnementales. Le graphique présenté à la page suivante dresse le portrait global des thématiques abordées, en fonction de leur importance relative et du type d'intervenant en ayant fait le dépôt :

Figure 4 : Répartition des mémoires par thématiques



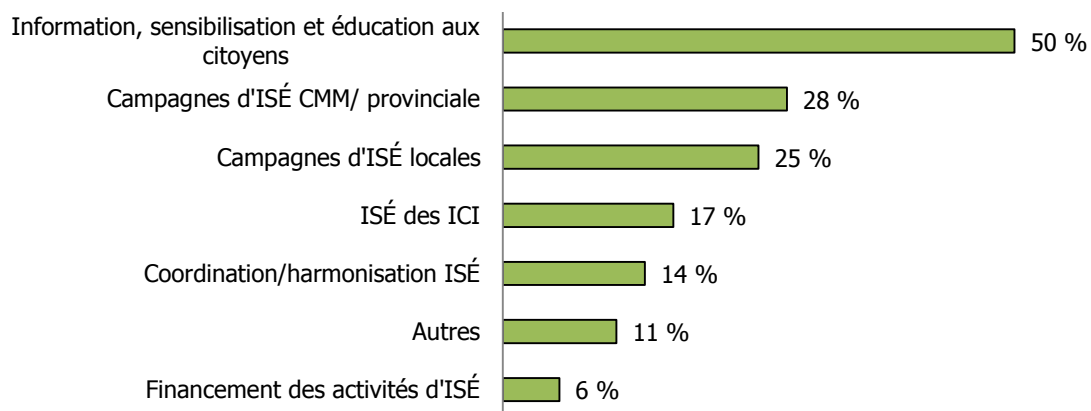
Les tendances associées à chacune des thématiques identifiées sont présentées ci-dessous. L'histogramme présente l'importance de chacune des sous-thématiques par rapport aux mémoires ayant traité de la thématique principale. À titre d'exemple, 50 % des mémoires ayant traité d'ISÉ ont abordé l'importance de l'ISÉ aux citoyens (point A) :

A. Information, sensibilisation et éducation (36 mémoires)

Cette thématique a fait l'objet du plus grand nombre d'interventions, 63 % des mémoires reçus y faisant référence. Plus de la moitié de ces mémoires ont été déposés par des représentants d'associations environnementales ou du milieu municipal. Parmi les mémoires ayant abordé la thématique de l'ISÉ, la moitié des mémoires traitent spécifiquement de l'importance de développer des campagnes d'ISÉ aux citoyens pour augmenter les taux de récupération des matières recyclables et organiques, réduire à la source et lutter contre le gaspillage alimentaire. Par exemple, le Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec soutient que « les municipalités doivent miser sur des campagnes soutenues de sensibilisation et d'information pour préparer les citoyens et les ICI » à la transition vers la collecte des matières organiques⁴.

Alors que 28 % des mémoires, principalement en provenance des municipalités, demandent une plus grande implication du gouvernement ou de la Communauté dans la mise en place de campagnes provinciales et métropolitaines, le quart des mémoires demandent davantage de campagnes au niveau local. À cet égard, le Regroupement des éco-quartiers fait état des caractéristiques démographiques des divers arrondissements de la Ville de Montréal, nécessitant des messages et un accompagnement adaptés⁵.

Figure 5 : Considérations des participants pour la thématique de l'ISÉ



B. PMGMR (30 mémoires)

Plus de la moitié des mémoires abordent spécifiquement le contenu du projet de Plan, dont plus du tiers sont issus du milieu municipal. Près de la moitié de ces intervenants ont apporté des commentaires sur les objectifs et les échéanciers du projet de PMGMR, notamment en demandant des objectifs par secteur (résidentiel, ICI, CRD) ou encore en spécifiant un échéancier plus précis concernant l'implantation d'un service de collecte des matières organiques dans la couronne Nord. Compte tenu de ce qui précède, la MRC de L'Assomption et la Ville de Mascouche ont mentionné la pertinence de préciser l'échéancier pour la collecte

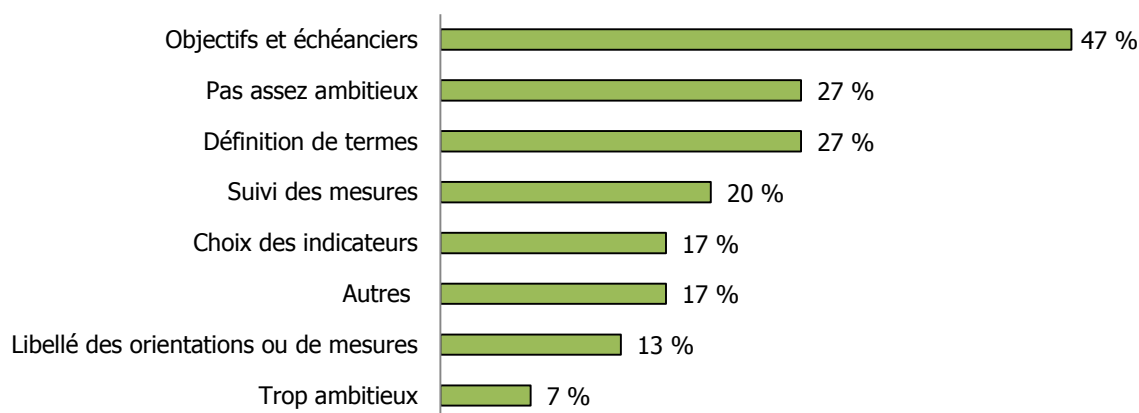
⁴ Mémoire du Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec dans le cadre de la consultation publique sur le projet de PMGMR 2015-2020, p.10.

⁵ Mémoire du Regroupement des éco-quartiers dans le cadre de la consultation publique sur le projet de PMGMR 2015-2020, p.5.

des matières organiques dans la couronne Nord étant donné que les échéanciers sont établis en fonction de la mise en service des installations de biométhanisation et qu'aucune infrastructure publique n'est prévue pour la couronne Nord⁶. Lors de la séance d'information du 8 avril, à Blainville, Charles Dubuc, coordonnateur de la Table des préfets et élus de la Couronne Nord, a toutefois mentionné que des infrastructures privées seraient en mesure de traiter les matières organiques du secteur.

Par ailleurs, 27 % des mémoires indiquent que le projet de Plan n'est pas assez ambitieux ou est non-conforme aux objectifs gouvernementaux, notamment en ce qui a trait à la valorisation des matières organiques dont l'échéancier dans le projet de Plan pour l'atteinte du taux de valorisation de 60 % est prévu pour 2025. Enfin, 27 % des mémoires demandent aussi à ce que certains termes soient définis, notamment *matières résiduelles*, *conditionnement* et *valorisation*, afin de spécifier la portée et favoriser la compréhension du Plan. La Ville de Mirabel et l'Association des restaurateurs du Québec demandent de préciser ce que la Communauté entend par « quantité et qualité assimilables aux matières résidentielles » tel que formulé dans les mesures 2 et 7 du projet de Plan⁷.

Figure 6 : Considérations des participants concernant le contenu du projet de Plan



C. Gouvernance (25 mémoires)

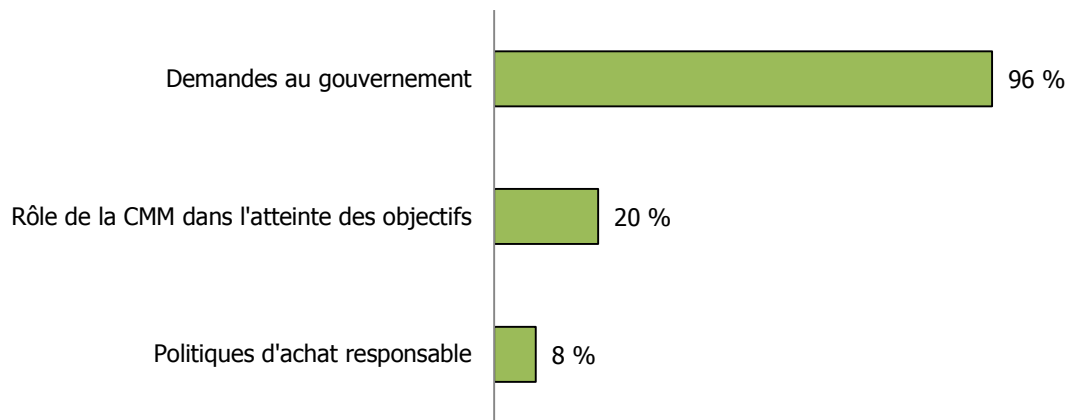
44 % des mémoires s'intéressent à la question de la gouvernance, dont près du tiers ont été déposés par des représentants du milieu municipal. La quasi-totalité de ces documents fait état de demandes spécifiques à adresser au gouvernement du Québec, par l'entremise de représentations de la Communauté. Par ordre de priorité, les attentes des intervenants à l'égard du gouvernement concernent l'écoconception, l'élargissement de la consigne et le soutien financier accordé aux municipalités pour la collecte et le traitement des matières organiques et l'ISÉ. Les conseils régionaux de l'environnement du territoire de la Communauté demandent non seulement à ce que le gouvernement favorise l'écoconception, mais s'assure également que les matières utilisées aient un potentiel de mise en valeur démontré au Québec⁸. Enfin, 2 mémoires suggèrent que le PMGMR incite les municipalités à se doter de politiques d'achat responsable.

⁶ MRC de L'Assomption, M012, p.12 et Ville de Mascouche, M051, p.6.

⁷ Ville de Mirabel, M021, p.2 et Association des restaurateurs du Québec, M008, p.2.

⁸ CRE de Lanaudière, des Laurentides, de Laval, de la Montérégie et de Montréal, M005, p.11.

Figure 7 : Considérations des participants pour la thématique de la gouvernance



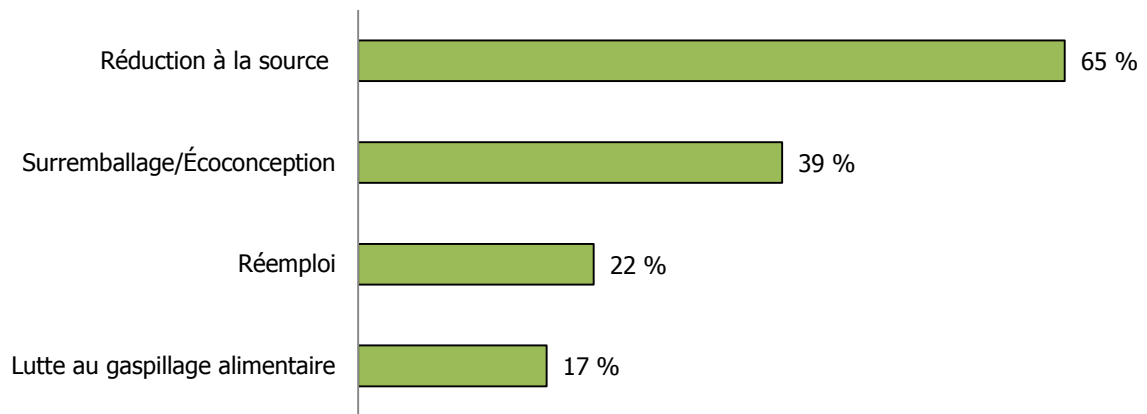
D. Réduction à la source et réemploi (23 mémoires)

Près de 40 % des mémoires abordent l'aspect de la réduction à la source et du réemploi, dont le tiers des mémoires ont été déposés par des associations environnementales. 65 % de ces mémoires traitent spécifiquement de la question de la réduction à la source, qui constitue une préoccupation importante des organisations du milieu environnemental. Parmi les mémoires ayant mentionné la réduction à la source et le réemploi, 43 % demandent davantage d'initiatives de réduction à la source et l'intégration de mesures spécifiques dans le PMGMR, tandis que 35 % des mémoires proposent de miser sur l'écoconception et la lutte au suremballage, soit par la mise en place d'une réglementation adaptée, soit par une internalisation des coûts de gestion des produits.

En outre, 22 % des intervenants demandent à la fois l'intégration de mesures de réduction à la source et de réemploi dans le PMGMR. Bien qu'il constitue le deuxième R des 3RV-E, l'organisme *Renaissance* déplore que le réemploi soit le grand absent du projet de Plan. Par ailleurs, Renaissance souhaite une plus grande reconnaissance du travail des organismes légitimes œuvrant dans les domaines de l'insertion et de l'économie sociale⁹.

⁹ Renaissance, M024, p.1.

Figure 8 : Considérations des participants pour la thématique de la réduction à la source



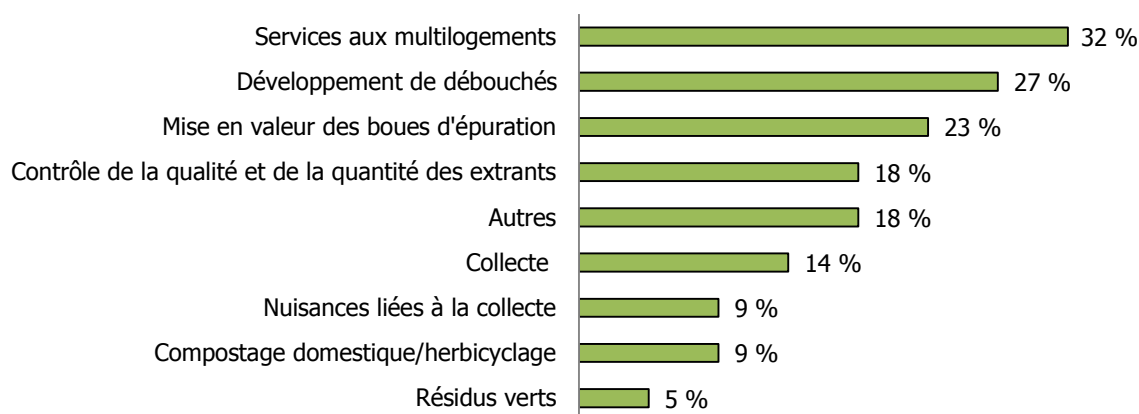
E. Matières organiques (résidentiel) (22 mémoires)

La question de la gestion des matières organiques d'origine résidentielle est abordée par 39 % des mémoires, dont plus du tiers sont issus du milieu municipal. Près du tiers des mémoires ont traité de l'offre de service aux multilogements en demandant par exemple d'adapter la fréquence de collecte à la densité de population ou en demandant que les futures installations de traitement des matières organiques accueillent les matières en provenance des multilogements. Plus du quart des mémoires ont également abordé la question du développement de débouchés pour les matières organiques, particulièrement en milieu agricole.

L'enjeu entourant la mise en valeur des boues d'épuration a également été évoqué dans 23 % des mémoires. À cet égard, Normand Legault, ancien président de la Fédération des producteurs maraîchers du Québec, a indiqué que le PMGMR ne peut aller à l'encontre des directives sur la salubrité des aliments en matière de production et de distribution de fruits et légumes frais¹⁰. Ainsi, l'épandage des boues d'épuration, incluant les boues d'épuration municipales et les boues des fosses septiques, ainsi que tout mélange de compost contenant des boues d'épuration, ne peuvent être destinés à la production maraîchère, et ce, même pendant les années de rotation des cultures.

¹⁰ Normand Legault, M030, p.3.

Figure 9 : Considérations des participants pour la thématique des matières organiques (secteur résidentiel)



F. Économie (21 mémoires)

37 % des mémoires font état des enjeux économiques associés à la gestion des matières résiduelles, dont plus de la moitié sont issus d'intervenants du milieu environnemental et du milieu municipal. L'approche de la tarification incitative, abordée par le tiers de ces mémoires, constitue un thème récurrent pour les organisations du milieu environnemental. À cet égard, le Groupe de recherche appliquée en macroécologie demande l'implantation de projets pilotes afin de surmonter les mythes et les préjugés entourant la tarification incitative.¹¹ Selon le groupe de recherche, les cas étudiés ayant implanté un tel système ont démontré une diminution significative de la quantité de déchets ultimes et une hausse des taux de récupération.

En outre, 37 % des mémoires ont traité de la redevance à l'élimination en demandant d'augmenter leur coût ou d'intégrer la réduction à la source dans leur calcul. Selon les Conseil régionaux de l'environnement sur le territoire de la Communauté et Second Cycle, l'augmentation des coûts des redevances rendrait l'élimination moins compétitive que le recyclage et la valorisation, encourageant de ce fait les générateurs à trouver de nouveaux débouchés pour leurs matières¹². Nature-Action Québec propose, d'autre part, une rémunération en fonction de la réduction à la source, financée par la redevance à l'enfouissement, en vue de récompenser les municipalités exemplaires¹³.

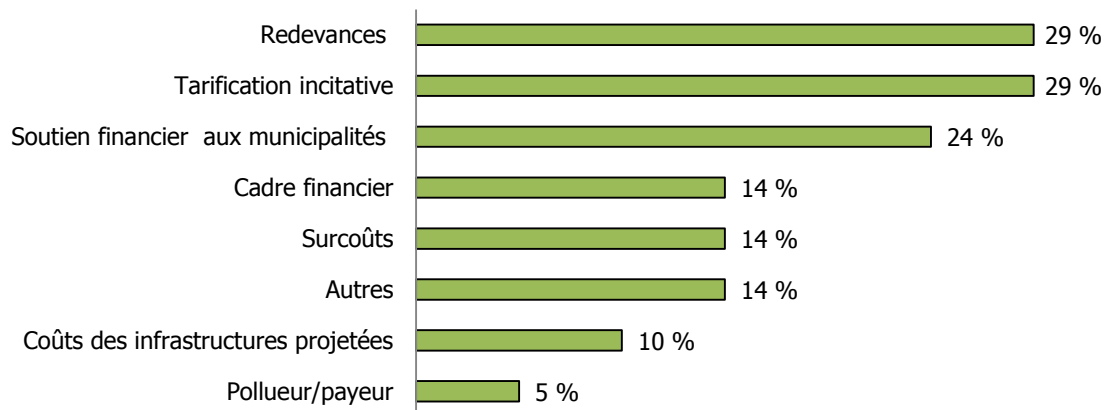
29 % des mémoires, essentiellement du milieu municipal, soulignent la nécessité d'un soutien accru aux municipalités ayant fait le choix de se doter de services privés pour le traitement des matières organiques, pour les campagnes d'ISÉ ou encore pour compenser l'écart entre les dépenses municipales pour la collecte sélective et le montant reçu des compensations. Enfin, 14 % des mémoires demandent d'identifier le montant disponible accordé à l'ISÉ dans le cadre financier du PMGMR.

¹¹ Groupe de recherche appliquée en macroécologie, M046, p.4.

¹² CRE de Lanaudière, des Laurentides, de Laval, de la Montérégie et de Montréal, M005, p.14 et Second Cycle, M023, p4.

¹³ Nature-Action Québec, M044, p.4.

Figure 10 : Considérations des participants pour la thématique de l'économie



G. Matières recyclables (ICI) (19 mémoires)

Le tiers des mémoires abordent la question de la gestion des matières recyclables produites par des industries, des commerces ou des institutions (ICI), dont 60 % sont issus d'organisations des milieux municipal et économique. Près de la moitié des mémoires ont abordé la question de la bonification de l'offre de services de collecte des matières recyclables aux ICI. Alors qu'un bon nombre d'intervenants ont demandé d'étendre la collecte à certains ICI, tels que les petits ICI qui le désirent, les écoles ou encore les établissements de santé, certaines municipalités ont démontré une certaine réticence envers l'application d'une telle mesure. Par exemple, la Ville de Mirabel estime qu'il « n'est pas de la responsabilité des municipalités de desservir les industries et les gros commerces ni de développer des programmes et des incitatifs pour les sensibiliser ».¹⁴ La Ville de Terrebonne aimerait que le gouvernement développe des outils afin de rejoindre les parcs industriels non desservis par la collecte municipale¹⁵.

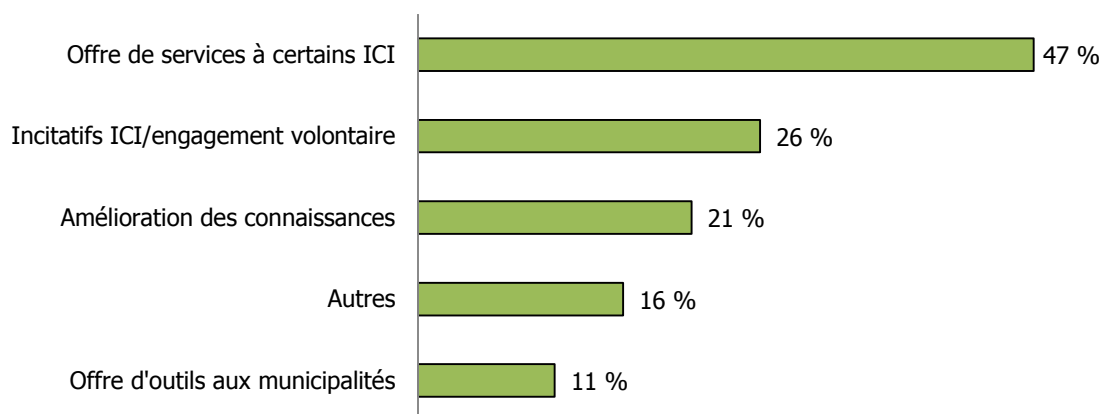
Concernant les incitatifs adressés aux ICI, plus du quart des intervenants estiment qu'il faut aller au-delà de l'engagement volontaire afin de mobiliser les ICI à améliorer leurs performances. À cet égard, les conseils centraux de Montréal, de Lanaudière, des Laurentides et la Montérégie estiment que l'engagement volontaire ayant atteint ses limites, les municipalités et le gouvernement du Québec doivent se donner les moyens, tant en ce qui a trait aux ressources humaines et techniques que réglementaires, pour intervenir plus significativement auprès du secteur des ICI. Enfin, observant le manque de données relatives aux matières issues du secteur ICI, le cinquième des intervenants ayant traité des matières recyclables des ICI ont souligné l'importance d'améliorer les connaissances sur la composition et la quantité des matières générées de manière à obtenir un portrait global représentatif. La MRC de L'Assomption a indiqué qu'une telle mesure serait non seulement souhaitable, mais nécessaire à une intégration harmonieuse des ICI à la collecte des matières recyclables et organiques¹⁶.

¹⁴ Ville de Mirabel, M021, p.2.

¹⁵ Ville de Terrebonne, M019, p.15.

¹⁶ MRC de L'Assomption, M012, p.16.

Figure 11 : Considérations des participants pour la thématique des matières recyclables (ICI)

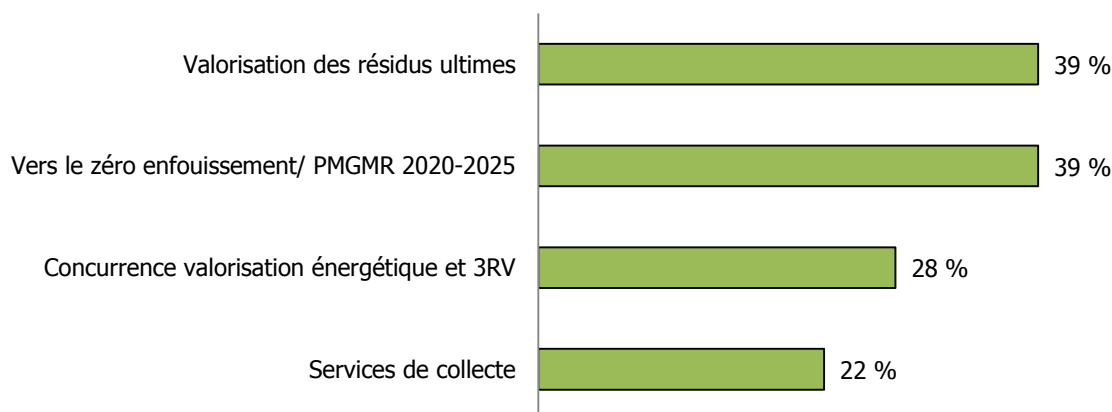


H. Résidus ultimes (18 mémoires)

La thématique de la gestion des résidus ultimes est abordée par le tiers des mémoires, dont un mémoire sur trois a été déposé par des organisations du milieu municipal et plus du quart par le milieu environnemental. Près de 40 % de ces mémoires abordent l'aspect de la valorisation des résidus ultimes. Parmi ceux-ci plusieurs intervenants remettent en question la pertinence de la valorisation énergétique, notamment concernant les bénéfices environnementaux et économiques d'une telle technologie.

Près de 40 % des intervenants ayant abordé l'enjeu des résidus ultimes considèrent qu'il faut dès maintenant prévoir des solutions pour leur traitement. Pour ce faire, plusieurs recommandations ont été proposées par les intervenants telles que divulguer un échéancier pour la suite, penser à des alternatives à l'enfouissement, implanter des projets pilotes ou encore établir les grandes lignes de la future stratégie de gestion des ordures ménagères. Enfin, 28 % des intervenants redoutent que la valorisation énergétique nuise au respect de la hiérarchie des 3RV-E.

Figure 12 : Considérations des participants pour la thématique des résidus ultimes

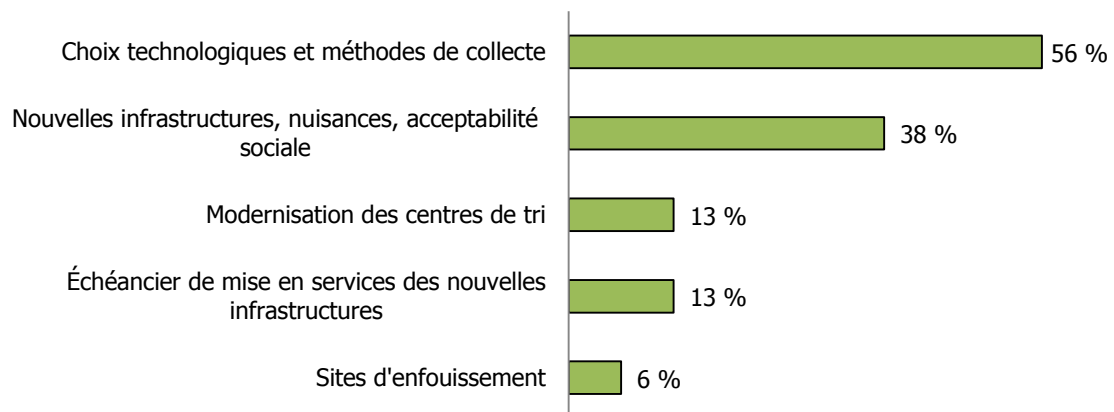


I. Infrastructures de traitement des matières résiduelles (16 mémoires)

La thématique des infrastructures de traitement des matières résiduelles a été évoquée par 29 % des intervenants parmi lesquels 31 % sont issus du milieu environnemental. La question des choix technologiques est abordée dans plus de la moitié de ces mémoires. À cet égard, parmi les intervenants s'étant prononcés sur le sujet, la majorité des organismes demandent une analyse plus poussée permettant de justifier le choix de la biométhanisation tant au niveau économique, qu'au niveau de l'analyse cycle de vie. À ce propos, l'Université de Montréal souhaite « une discussion pragmatique autour de l'investissement à long terme dans les biométhaniseurs, en comparaison avec deux ou trois options alternatives » qui serait « profitable au débat public »¹⁷.

Enfin, 28 % des intervenants s'étant prononcés sur les infrastructures sont préoccupés par les nuisances attribuées à l'implantation de la troisième voie et aux nouvelles infrastructures de traitement. Afin de favoriser l'acceptabilité sociale, les intervenants ont souligné la pertinence de rencontrer les populations locales situées à proximité des installations afin de considérer les préoccupations des citoyens en amont de la construction des infrastructures, mais aussi tout au long des opérations.

Figure 13 : Considérations des participants pour la thématique des infrastructures de traitement des matières résiduelles



J. CRD, encombrants et RDD (15 mémoires)

La question de la gestion des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), des encombrants et des résidus domestiques dangereux (RDD) est abordée dans 26 % des mémoires, dont plus du tiers ont été déposés par des organismes issus du milieu municipal. Près de la moitié des intervenants ont évoqué l'enjeu de la récupération des CRD et souhaiteraient qu'une obligation soit mise en place à travers les permis émis par les municipalités afin de favoriser la transition des matières issues des chantiers de construction vers un centre de tri. À ce titre, le 3R MCDQ estime que « la CMM peut contribuer à étendre à tout son territoire l'initiative de la Ville de Montréal, soit l'obligation de récupérer les matériaux de CRD et d'utiliser les matériaux recyclés pour tous les contrats sous sa supervision »¹⁸.

Le tiers de intervenants s'étant exprimés sur le sujet ont traité de la gestion des encombrants. Plus précisément, les intervenants demandent aux municipalités d'améliorer la

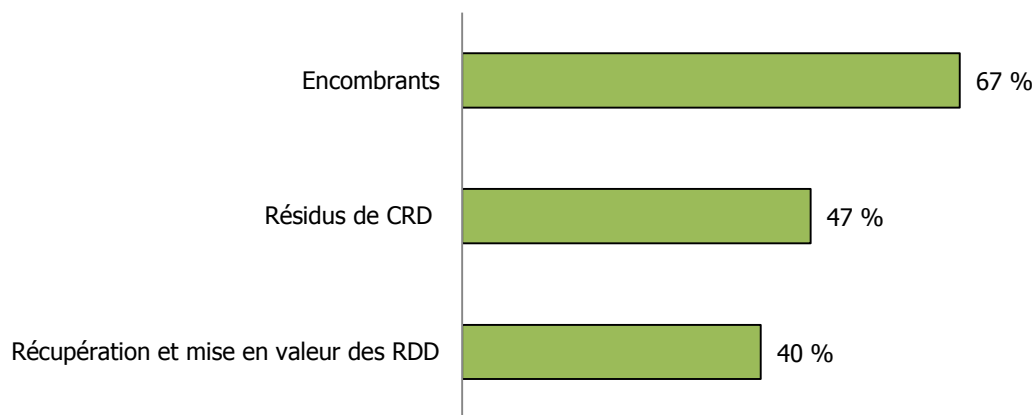
¹⁷ Université de Montréal, M043, p.10.

¹⁸ 3R MCDQ, M031, p.14.

collecte des encombrants ou encore d'offrir des lieux de disposition des résidus de CRD, RDD et encombrants aux gestionnaires d'immeubles. Le cinquième des intervenants ont également abordé la responsabilité élargie des producteurs (REP) en demandant à la Communauté de demander au gouvernement d'élargir la REP aux électroménagers et aux matelas. À ce propos, Recyclage ÉcoSolutions inc. et la Ville de Mascouche sont particulièrement interpellés par la gestion des appareils réfrigérants, car depuis l'abolition du programme Recyc-Frigo, leur gestion incombe aux municipalités et leur traitement n'est plus optimal¹⁹.

Concernant les RDD, deux intervenants souhaitent que la Communauté intègre un objectif spécifique de mise en valeur dans son Plan, et d'autres demandent à ce que les RDD visés ou non par la REP soient distingués dans l'application de la mesure 17 relative à une offre de service adaptée aux besoins locaux.

Figure 14 : Considérations des participants pour la thématique des CRD, encombrants et RDD



K. Matières organiques (ICI) (14 mémoires)

Le quart des mémoires abordent la question des matières organiques produites par les ICI, dont 36 % sont issus de municipalités et le cinquième des intervenants du milieu économique. Les questions de l'offre de services et des incitatifs aux ICI sont abordées dans une proportion similaire de 43 % des mémoires. Les intervenants ont demandé que la collecte des matières organiques soit offerte notamment à certains ICI et les institutions publiques, et que les futures installations de traitement intègrent les matières générées par les multilogements et les ICI. Pour ce qui est des incitatifs offerts aux ICI en vue de favoriser l'augmentation de la récupération des matières organiques, la Tablee des chefs recommandait l'instauration d'incitatifs fiscaux encourageant les donateurs du milieu hôtelier à redistribuer les surplus alimentaires²⁰.

En outre, près du tiers des intervenants demandent le développement de solutions adaptées aux ICI. À ce sujet, Vertal inc. note qu'il est primordial que la Communauté propose des solutions de gestion des matières organiques performantes et abordables aux ICI ainsi qu'adaptées à leurs besoins considérant qu'elles produisent 47 % des matières résiduelles du Grand Montréal et que 35 % sont des matières organiques²¹. Enfin, l'Association des

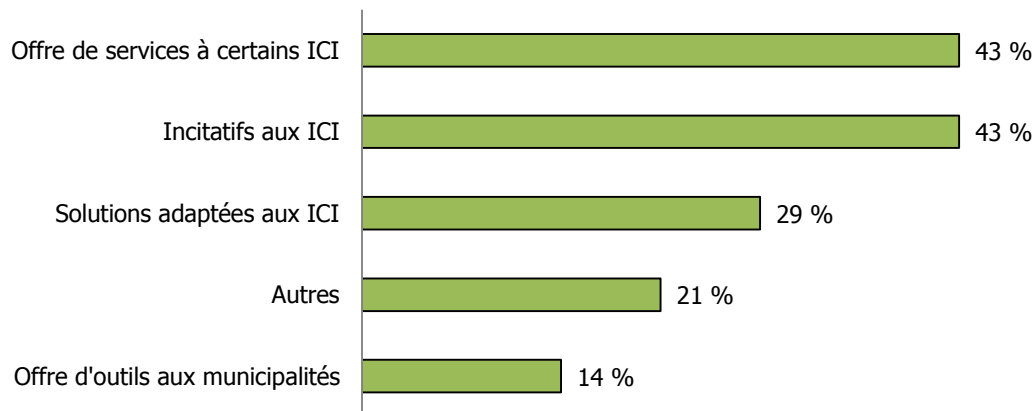
¹⁹ Recyclage ÉcoSolutions, M047, p.9 et Ville de Mascouche, M051, p.9.

²⁰ La Tablee des chefs, M025, p.11.

²¹ Vertal inc., M010, p.7.

restaurateurs du Québec demande à la Communauté de s'assurer que les paramètres de collecte des restaurateurs, tels que la réglementation sur les odeurs, le volume des bacs et la fréquence de collecte, concordent avec leurs obligations en termes de salubrité²².

Figure 15 : Considérations des participants pour la thématique des matières organiques (ICI)



L. Matières recyclables (résidentiel) (12 mémoires)

Le cinquième des mémoires s'intéressent à la gestion des matières recyclables d'origine résidentielle, dont un tiers proviennent d'associations économiques et le quart d'associations environnementales. Près de 60 % de ces mémoires s'intéressent spécifiquement au développement de débouchés, en soulignant l'importance de développer de nouveaux marchés pour les matières non recyclées, en suggérant d'harmoniser la composition des contenants imprimés afin de favoriser leur recyclage ou encore en exigeant que les centres de tri, dans le cadre des appels d'offres municipaux, respectent une certaine qualité de tri afin de limiter les rejets.

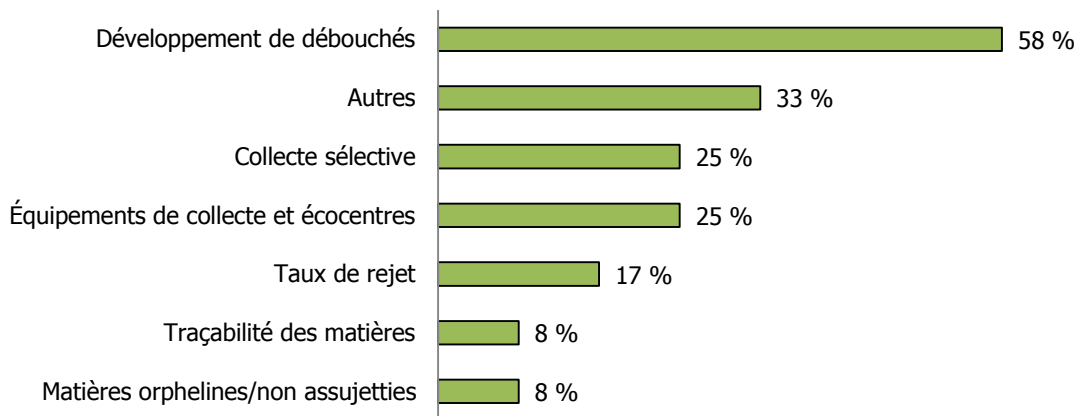
Le quart des intervenants ont souligné la nécessité d'uniformiser les matières acceptées dans la collecte sélective sur l'ensemble du territoire de la Communauté. À cet égard, le Conseil canadien du commerce de détail a indiqué que « l'absence de charte commune de matières récupérées dans la collecte des matières recyclables crée un problème d'harmonisation pour les centres de tri et empêche ceux-ci d'offrir un niveau de performance correspondant aux moyens disponibles aujourd'hui ».²³ Enfin, le quart des mémoires ont abordé la question des écocentres et demandent la mise en place d'écocentres sur tout le territoire de la Communauté qui accepteraient les textiles, les encombrants, les RDD et les matériaux secs. Les conseils centraux de Montréal, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie sont d'avis que les écocentres doivent être mieux entretenus et modernisés au besoin avec le support de Québec²⁴.

²² Association des restaurateurs du Québec, M008, p.3.

²³ Conseil canadien du commerce au détail, M039, p.2.

²⁴ Conseils centraux du Montréal métropolitain, de la Montérégie, des Laurentides et de Lanaudière, M022, p.15.

Figure 16 : Considérations des participants pour la thématique des matières recyclables (secteur résidentiel)



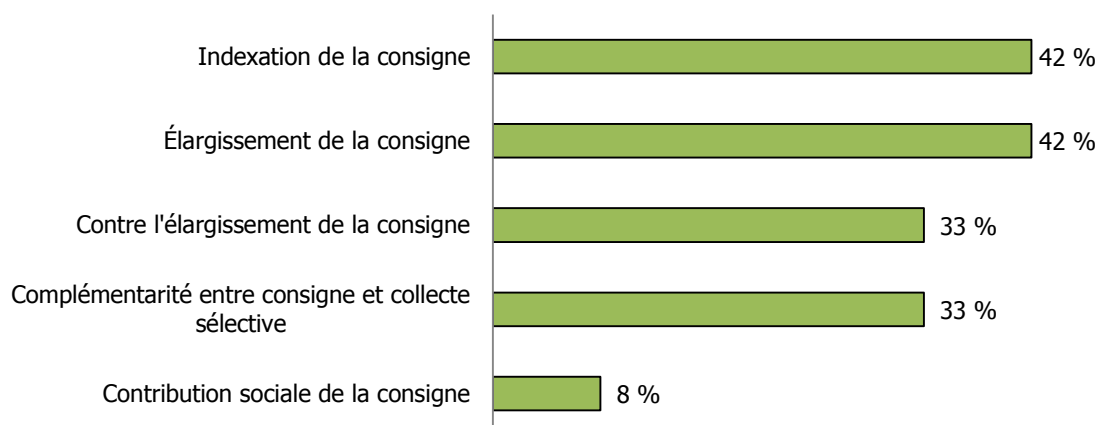
M. Consigne (12 mémoires)

Le cinquième des mémoires abordent la question du système de consigne. Parmi les intervenants ayant traité de la consigne, 42 % sont en faveur de son élargissement à un plus large éventail de contenants et 42 % souhaitent une majoration de la consigne sans nécessairement souhaiter l'élargissement de la consigne à d'autres matières. Un des arguments soulevés par la Coopérative de solidarité Les Valoristes en faveur de l'élargissement concerne la contribution de la consigne à la propreté des lieux publics et à l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de précarité.²⁵ 33 % des mémoires ayant traité de la consigne ont signalé sa complémentarité à la collecte sélective. Finalement, 33 % des intervenants ont manifesté leur désaccord sur l'élargissement de la consigne. Par exemple, le Conseil de la transformation alimentaire du Québec redoute les coûts et les défis de logistique générés par la consigne et soutient que celle-ci risque de fragiliser l'ensemble de la performance du Québec en matière de récupération des contenants²⁶.

²⁵ Coopérative de solidarité Les Valoristes, M028, p.5.

²⁶ Conseil de la transformation alimentaire du Québec, M033, p.2.

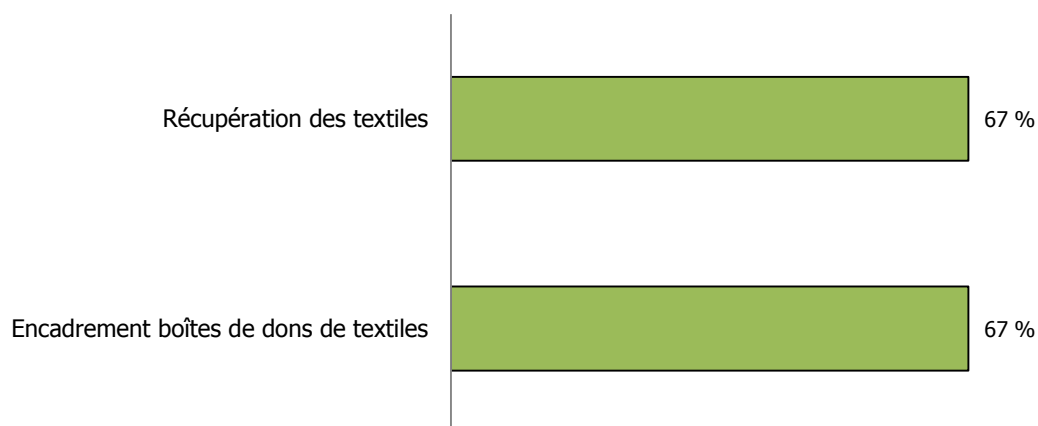
Figure 17 : Considérations des participants pour la thématique de la consigne



N. Textiles (3 mémoires)

Trois organisations traitent de la gestion des textiles, soit une association environnementale, une association sociocommunautaire et une municipalité. L'ensemble de ces intervenants demandent aux municipalités d'encadrer les boîtes de dons afin de s'assurer que les propriétaires soient des organismes communautaires ou d'économie sociale. À ce propos, l'organisme Le Support a souligné l'importance des dons pour le financement des organismes publics et invite les municipalités à limiter l'installation de boîtes aux organismes de charité véritables enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada.²⁷ Enfin, deux intervenants estiment que le PMGMR devrait intégrer un objectif de récupération des textiles. La Ville de Mascouche aimerait que le Plan précise « des attentes au niveau de la collecte et du traitement des textiles, qui permettent une efficience des taux de collecte, un tri adéquat de la matière et un retour aux communautés locales »²⁸.

Figure 18 : Considérations des participants pour la thématique des textiles



Il est à noter que différents thèmes abordés dans les mémoires n'ont pu être catégorisés, mais n'en demeurent pas moins importants. C'est le cas des thèmes suivants, abordés dans 34 mémoires :

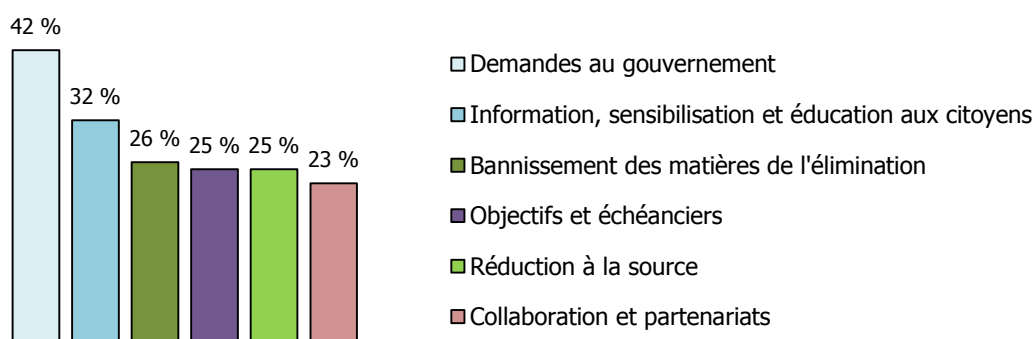
²⁷ Le Support, M002, p.8-9.

²⁸ Ville de Mascouche, M051, p.9.

- Bannissement des matières à l'élimination
La question du bannissement de l'élimination de certaines matières a été abordée par 26 % des mémoires, dont près de la moitié sont issus du milieu économique, et le tiers du milieu municipal. De manière générale, les intervenants soutiennent l'idée d'interdire l'élimination de matières ayant des débouchés ou étant réglementées par la responsabilité élargie des producteurs, mais identifient différentes contraintes à l'application d'éventuelles interdictions. Plusieurs proposent de sanctionner l'élimination des matières recyclables, tandis que d'autres s'interrogent sur le réalisme de l'objectif gouvernemental de ne plus enfouir de matières organiques d'ici 2020. Quatre mémoires estiment que davantage de matières devraient être bannies de l'élimination sur le territoire de la Communauté, dont les matières recyclables et organiques, le bois et les textiles.
- Collaboration et partenariats
23 % des mémoires reçus font état de la pertinence de favoriser les partenariats et le partage d'expertises entre les acteurs du territoire. Il est notamment question de l'importance d'un dialogue entre les municipalités et les industries, commerces et institutions et de profiter de l'expertise du secteur privé dans la mise en place des mesures. Plusieurs font état de l'importance d'impliquer l'ensemble des parties prenantes (milieu sociocommunautaire, municipal et privé, notamment) dans la planification de la gestion des matières résiduelles afin de favoriser le succès des programmes et d'assurer la rentabilité des installations.
- Économie circulaire et écologie industrielle
La mise en place d'une approche de gestion basée sur l'économie circulaire et l'écologie industrielle a été traitée par 13 % des mémoires. Plusieurs considèrent en effet que l'intégration de ces approches dans le Plan et les politiques, réglementations et programmes gouvernementaux pourrait favoriser la réduction à la source, la prise en compte de l'ensemble du cycle de vie des matières résiduelles et une nouvelle vision des résidus en tant que ressources.
- Bâtiments municipaux et aires publiques
16 % des mémoires ont abordé la question de la récupération dans les bâtiments municipaux et aires publiques. La disponibilité d'équipements de récupération hors foyer est primordiale selon plusieurs, mais pourrait être complexe en ce qui a trait aux matières organiques. Pour certains, il est également question de l'harmonisation des matières acceptées dans les espaces publics et de la participation des municipalités de la Communauté au *Programme de récupération hors foyer* d'Éco Entreprises Québec.
- Autonomie régionale et émissions de GES
Le principe d'autonomie régionale, basé sur la régionalisation de la gestion des matières résiduelles, a été souligné par 7 % des mémoires. Les intervenants soulignent entre autres son importance en regard d'une diminution du camionnage, et donc des émissions de GES.
- Polystyrène et sacs de plastique
4 % des mémoires ont référé à la gestion du polystyrène et des sacs de plastique, proposant leur bannissement ou l'appui à des initiatives locales de recyclage.
- Déchets électroniques
L'aspect de la gestion des appareils électroniques en fin de vie a été abordé par 4 % des mémoires, proposant le recours à l'organisme de gestion reconnu et une bonification de la gestion municipale de ces matières.

Globalement, il est permis de dégager six aspects récurrents de l'analyse des mémoires.

Figure 19 : Sous-thématiques récurrentes (proportion de mémoires)



Le quart, par exemple, font état des objectifs et échéanciers proposés dans le projet de Plan, tandis que près du tiers abordent l'importance d'une communication adéquate auprès des citoyens. Une proportion importante des mémoires fait donc état de demandes au gouvernement du Québec, dont plusieurs visant la bonification ou la modification des programmes de subvention du PTMOBC, de redistribution des redevances à l'enfouissement et de responsabilité élargie des producteurs. Il est également demandé que le gouvernement du Québec s'implique dans le développement de débouchés locaux pour les matières résiduelles et se prononce fermement sur la question de la consigne. Par ailleurs, et si une majorité des mémoires reçus traitent du caractère primordial d'approches d'information, sensibilisation et éducation adéquates et extensives, le tiers insiste spécifiquement sur l'importance de stratégies adaptées aux citoyens.

2.2.3. Par catégories d'intervenants

Cette section du rapport fait état des recommandations et préoccupations présentées, organisées par catégories d'organismes telles que détaillées à la section 2.2.1.

Milieu municipal

Le milieu municipal comprend les regroupements de municipalités, les MRC, les municipalités et les organismes municipaux. Au total, treize mémoires ont été déposés par des intervenants de ce milieu, dont cinq ont été présentés lors des audiences publiques.

Parmi les principales préoccupations entendues, l'ISÉ constitue un des thèmes les plus récurrents. À cet égard, une vaste majorité de participants ont demandé une implication accrue du gouvernement et de la Communauté dans la mise en place d'une large campagne d'ISÉ ou dans le développement d'outils de communication, tout en soulignant l'importance d'unir les citoyens sous un seul et même message.

Des commentaires relatifs au PMGMR portant spécifiquement sur les objectifs et les échéanciers ont également été soumis. Un bon nombre d'intervenants du milieu municipal ont suggéré d'établir des objectifs par secteur (résidentiel, ICI et CRD) ou ont demandé de préciser davantage l'échéancier d'implantation de la collecte des matières organiques dans la couronne Nord, compte tenu qu'aucune installation n'est prévue dans ce secteur. Enfin, plus du tiers des mémoires en provenance du milieu municipal ont fait état de la non-conformité du projet de plan avec les objectifs gouvernementaux, notamment en ce qui a trait à la valorisation des matières organiques.

Organismes

Les organismes comprennent les intervenants des milieux économique, environnemental et sociocommunautaire à but non lucratif, les entreprises privées, les syndicats et les intervenants du milieu de la recherche et de l'éducation. Au total, quarante organismes ont participé à la consultation, parmi lesquels vingt-huit sont venus présenter leur mémoire. Les organismes à but non lucratif des milieux économique, environnemental et sociocommunautaire ont insisté sur l'importance de mettre en place davantage de campagnes d'ISÉ locales ou régionales pour sensibiliser les citoyens et les ICI à la récupération des matières recyclables et organiques, lutter contre le gaspillage alimentaire ou favoriser la récupération des textiles. Les organismes du milieu sociocommunautaire ont suggéré l'intégration de l'écoconception par les différents paliers de gouvernement en s'assurant que les matières utilisées dans la conception des produits aient un potentiel de mise en valeur démontré. Ils demandent également l'intégration d'une stratégie de récupération et de redistribution des aliments à titre de mesure de valorisation des matières organiques dans le PMGMR. Enfin, les organismes du milieu économique ont été particulièrement interpellés par la question du bannissement des matières à l'élimination. Bien que certains organismes souhaitent l'étendre à davantage de matières, d'autres craignent la complexité de l'application d'une telle mesure, particulièrement lorsque les installations ne sont pas encore disposées à accueillir les matières, dont celles générées par les ICI.

Les entreprises ont souligné l'importance de l'ISÉ afin d'encourager la réduction à la source et hausser les taux de récupération des matières recyclables et organiques. Près de la moitié des mémoires déposés par les entreprises demandent d'ailleurs des solutions innovantes, adéquates et abordables de récupération et de collecte des matières organiques, qui soient adaptées aux ICI.

Parmi les considérations des organismes du milieu de la recherche et de l'éducation, l'intégration de l'approche de l'économie circulaire dans le PMGMR et par les divers paliers de gouvernement a été très évoquée, dans une optique de réduction à la source des ICI. Les intervenants souhaitent également davantage d'initiatives de réduction à la source et de réemploi dans le Plan.

Le milieu syndical était représenté par un regroupement de syndicats. En plus d'être en faveur de la nationalisation des sites d'enfouissement et des centres de tri, le regroupement estime que l'engagement volontaire a atteint ses limites et qu'une approche réglementaire plus contraignante est nécessaire afin de mobiliser les ICI à la collecte des matières recyclables et organiques.

Des thèmes transversaux ont également été mis de l'avant par l'ensemble des organismes. À ce propos, près de la moitié de l'ensemble des intervenants ont des attentes à l'égard du gouvernement du Québec sur divers aspects relevant de sa compétence. Les intervenants du milieu municipal ont demandé davantage de soutien financier aux municipalités pour les campagnes d'ISÉ et certaines municipalités favorisent le privé pour la gestion de leurs matières organiques. Il a également été question de représentations auprès du gouvernement pour qu'il favorise l'écoconception par un encadrement réglementaire et que les critères de redistribution des redevances à l'élimination soient révisés. Une vaste majorité d'intervenants des milieux environnemental et sociocommunautaire demande de majorer et d'étendre la consigne à un plus large éventail de contenants. Une demande spécifique des intervenants du milieu sociocommunautaire concerne un soutien financier accru des organismes de réemploi pour leur contribution au détournement des matières à l'élimination. Enfin, près du quart des participants ont proposé la mise en place de partenariats entre la Communauté et les municipalités, les associations économiques, les récupérateurs, le milieu de la recherche et les organismes locaux afin de favoriser l'atteinte des objectifs du PMGMR.

Citoyens

Parmi les quatre citoyens ayant participé à la consultation publique, trois ont présenté leur position lors des audiences publiques. Leurs préoccupations se résument par le manque de clarté de certains termes du projet de plan, l'élargissement de la consigne, l'augmentation des services de collecte offerts aux multilogements et les contraintes liées à la mise en valeur des boues d'épuration en milieu agricole.

2.3. Résultats du sondage

Un sondage, mis en ligne le 18 août et clôturé le 5 octobre, a permis aux organismes, municipalités et citoyens ne désirant pas déposer de mémoire de s'exprimer en ligne sur les différentes mesures proposées dans le projet de Plan. Au total, 27 intervenants se sont prévalus de cette opportunité. En plus d'avoir l'occasion d'exprimer des commentaires généraux, les répondants étaient invités à répondre à trois questions spécifiques (ci-dessous), englobant l'ensemble des mesures du projet de Plan.

Globalement, une forte majorité des répondants est favorable aux mesures proposées. Les trois quarts se disent d'accord ou tout à fait d'accord avec les mesures relatives aux matières recyclables, tandis que cette proportion baisse à 65 % en ce qui a trait aux matières organiques et à 71,5 % pour les mesures relatives aux RDD et CRD. Certains participants ont également proposé des pistes d'action et de bonification, dont l'importance de mettre l'accent sur de bonnes stratégies d'ISÉ, dotées d'un budget conséquent, pour favoriser la réduction à la source et responsabiliser les générateurs. Un résumé des autres commentaires proposés est présenté ci-dessous:

Question 1 Afin d'atteindre l'objectif de récupérer 70 % des matières recyclables d'ici 2020, êtes-vous d'accord avec les mesures proposées (mesures 1 à 5) dans le projet de PMGMR 2015-2020?

Commentaires et propositions

- Élargir l'interdiction de jeter les matières recyclables (mesure 5) à toute unité du territoire et clarifier les leviers à mettre en place pour appliquer cette interdiction.
- Favoriser le tri à la source en améliorant l'offre d'équipements et en proposant l'élargissement de la consigne aux bouteilles de vin.
- Inclure les entreprises agricoles dans la desserte des ICI produisant des matières recyclables assimilables aux matières résidentielles (mesure 2).
- Utiliser différentes approches pour atteindre le zéro-enfouissement, dont une hausse des redevances à l'enfouissement.
- Impliquer les organismes de bienfaisance enregistrés dans la récupération des textiles.
- Développer des marchés locaux pour les matières recyclables et assurer leur traçabilité.

Question 2 Afin d'atteindre l'objectif de récupérer 60% des matières organiques d'ici 2025, êtes-vous d'accord avec les mesures proposées (mesures 6 à 13) dans le projet de PMGMR 2015-2020?

Commentaires et propositions

- Réduire les échéances pour atteindre les objectifs plus tôt.
- Spécifier la filière de valorisation des boues (mesure 13) et porter une attention particulière à la qualité des boues d'épuration afin d'éviter la contamination des terres agricoles si l'épandage est priorisé. Les entreprises agricoles devraient également être incluses dans les services de collecte au porte-à-porte des matières organiques (mesure 7).
- Développer des options d'emballages alternatifs compostables pour les ICI.
- Favoriser une combinaison d'approches selon les secteurs ou les types de bâtiments pour mettre en application les mesures 6 et 7, notamment le recours au compostage communautaire et l'accroissement de l'offre d'équipements aux multilogements.

Question 3 Afin de favoriser la récupération et le réemploi des résidus domestiques dangereux (RDD), des matières du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) et des autres matières, êtes-vous d'accord avec les mesures proposées (mesures 14 à 18) dans le projet de PMGMR 2015-2020?

Commentaires et propositions

- Spécifier les matières et infrastructures visées par les différentes mesures et prendre en compte les contrats existants dans leur application.
- Instaurer un système de récupération des RDD et encombrants au porte-à-porte et/ou favoriser l'accès aux infrastructures de tri pour les citoyens et les ICI.
- Réfléchir à la possibilité d'un allègement administratif pour les entrepreneurs en mesure de démontrer qu'ils effectuent une saine gestion de leurs matières résiduelles.
- Envisager la valorisation énergétique des résidus ultimes.
- Favoriser l'inclusion de nouvelles matières au programme de responsabilité élargie des producteurs (REP).

Finalement, la question ouverte a été l'occasion pour les intervenants d'insister sur certains facteurs de réussite et enjeux de la planification de la gestion des matières résiduelles. L'importance de mettre l'accent sur l'information, la sensibilisation et l'éducation a fait l'objet de plusieurs commentaires, la participation des citoyens étant essentielle à la réussite des différents programmes. Plusieurs ont également abordé les différents défis auxquels feront face les municipalités du Grand Montréal dans l'implantation de la collecte à trois voies, notamment la participation des multilogements et le manque d'uniformité d'un secteur à l'autre. Des interventions législatives devraient également être envisagées, note-t-on. Un intervenant a également souligné le devoir d'exemplarité de la Communauté et affirmé qu'elle devrait viser des objectifs et échéanciers ambitieux, en plus de favoriser l'économie circulaire et une réduction des émissions de GES. Cet intervenant a aussi mis l'accent sur le respect de la hiérarchie des 3R-V dans le recours à la valorisation énergétique et l'atteinte de l'objectif de zéro-enfouissement.

2.4. Constats de l'analyse

Au terme de cette présentation quantitative et qualitative du contenu des mémoires reçus, il est possible de dégager certains constats. Ces éléments, récurrents, constituent des aspects prioritaires qu'il importe de prendre en considération, et dont la gestion peut avoir un impact sur la performance de l'ensemble des intervenants du territoire.

- 1) L'information, la sensibilisation et l'éducation sont primordiales pour atteindre les objectifs, et ce, à différentes échelles, de façon coordonnée et en unissant l'ensemble des intervenants sous un seul et même message.
- 2) Les intervenants ont des attentes élevées envers le gouvernement, notamment concernant l'écoconception, le soutien financier aux municipalités et l'élargissement de la REP à d'autres matières.
- 3) Des efforts importants doivent être consentis pour réduire à la source la production de matières notamment en misant sur l'écoconception et sur la lutte au gaspillage alimentaire.
- 4) La Communauté et les municipalités doivent favoriser la mise en place de mécanismes de concertation ou de partenariats afin d'identifier des mesures de soutien et des solutions répondant aux besoins des ICI et des multilogements et ainsi atteindre les objectifs gouvernementaux.
- 5) L'emphase doit être mise sur la valorisation des matières organiques tout en portant attention aux coûts et aux débouchés des produits issus de cette valorisation.
- 6) Les intervenants ont souligné l'importance d'intégrer dans le PMGMR des mesures de réduction à la source et de réemploi.
- 7) Les objectifs et les échéanciers sont en deçà des objectifs et des échéanciers et donc ne concordent pas avec les politiques et les plans d'action du gouvernement du Québec.

Le chapitre suivant présente, à cet effet, la stratégie de la commission indépendante pour donner suite à cette contribution importante de tous les intervenants au processus de la Communauté.

Chapitre 3 : Analyse et observations de la commission

3.1. Introduction

La gestion des matières résiduelles constitue à la fois un défi, un enjeu et une problématique. Lorsqu'elle fait l'objet d'une gestion écologique et économique, elle devient également un espace collaboratif d'action citoyenne rassemblant tant les ménages que les organismes, entreprises et institutions. La complexité de cette gestion nécessite donc des interventions stratégiques ciblées en vue d'atteindre les résultats escomptés et de respecter la hiérarchie des 3RV-E (voir encadré *Hiérarchie des 3RV-E*). C'est sur cet aspect que la commission désire mettre l'emphasis, réitérant l'importance de :

- Prévenir la production de déchet (la réduction);
- Maximiser la récupération de la portion restante de manière écologique, économique et socialement acceptable (le réemploi et le recyclage);
- Fournir des efforts conséquents en vue de gérer adéquatement les résidus ultimes et de viser l'arrêt de leur production. À court terme, la réduction de leur empreinte écologique et sociale doit également être une priorité, et ce, dans un cadre acceptable pour la population. L'enjeu de la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD) doit également être prioritairement abordé.

Cette complexité est à l'origine d'une approche encore relativement nouvelle dans le monde municipal, soit celle des plans de gestion des matières résiduelles. Ce cadre permet à tout citoyen du territoire d'entrer en dialogue avec les instances décisionnelles aux cinq ans, compte tenu du fait que chacun est concerné, générant quotidiennement chez soi, au travail ou aux études des matières résiduelles, et subissant les impacts de leur gestion sur différents plans.

La commission a pu constater le progrès réalisé depuis le premier Plan et salue le travail accompli par la Communauté et ses membres. En dépit du fait que la production des matières résiduelles municipales a augmenté de 2001 à 2012, la quantité de matières résiduelles éliminées par les municipalités est passée de 1,45 million de tonnes en 2006 à 1,26 million de tonnes en 2012²⁹. En d'autres termes, le tonnage de matières résiduelles municipales éliminées a diminué pour la première fois, ce qui démontre que la réduction de l'élimination est non seulement possible, mais peut déjà être observée. Le tonnage de

Hiérarchie des 3RV-E

Selon la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la hiérarchie des 3RV-E implique de « prioriser la réduction à la source et respecter, dans le traitement [des matières résiduelles], l'ordre de priorité suivant :

- 1) le réemploi;
- 2) le recyclage, y compris par traitement biologique ou épandage sur le sol;
- 3) toute autre opération de valorisation par laquelle des matières résiduelles sont traitées pour être utilisées comme substitut à des matières premières;
- 4) la valorisation énergétique;
- 5) l'élimination.

Toutefois, il peut être dérogé à cet ordre de priorité lorsqu'une analyse en démontre la justification sur la base d'une approche de cycle de vie des biens et services, laquelle prend en compte les effets globaux de leur production et de leur consommation ainsi que de la gestion des matières résiduelles en résultant.

La destruction thermique de matières résiduelles constitue de la valorisation énergétique dans la mesure où ce traitement des matières respecte les normes réglementaires prescrites par le gouvernement, dont un bilan énergétique positif et le rendement énergétique minimal requis, et qu'il contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ».

Source : Loi sur la qualité de l'environnement, Art. 53.4.1

²⁹ Projet de PMGMR 2015-2020, p.11.

récupération des matières résiduelles municipales est en croissance constante (voir tableau ci-dessous), confirmant également que les efforts consentis donnent de réels résultats. Malheureusement, la commission constate que ce n'est pas le cas pour les matières résiduelles issues des secteurs ICI et CRD et il en sera question dans ce chapitre.

Matières résiduelles gérées par les municipalités de la Communauté (tonnes)	2001	2006	2012	Variation entre 2001 et 2012
Génération	1 681 000	1 966 142	1 977 310	+ 17,6 %
Récupération	239 000	516 639	715 048	+ 200,0 %
Élimination	1 442 000	1 449 503	1 262 262	- 12,5 %

Source : Projet de PMGMR 2015-2020, p.59

La commission a noté, d'une part, les efforts présentés et discutés lors des consultations, en vue de maximiser la réduction, le réemploi et le recyclage dans le Grand Montréal. Elle a, d'autre part, observé la volonté de l'ensemble des intervenants de faire partie des solutions en place et à venir. La Communauté a donc l'occasion d'y donner suite, dans le respect d'une approche de concertation, de convergence et de prise de décision démocratique et transparente. Pour ce faire, elle devra donc :

- Bonifier le projet de Plan;
- Se doter de nouveaux outils d'action à mettre en œuvre rapidement;
- Mettre sur pied des processus permettant la prise de décisions éclairées.

Pour la commission, il s'agit de se baser sur la meilleure expertise, soit celle des gens du terrain, des scientifiques et des experts de tous secteurs. Les processus de planification et de décision en seront renforcés et pourront ainsi être graduellement perfectionnés. La création de l'espace d'action et de concertation que cette approche nécessite ne sera peut-être pas aisée, mais favorisera le succès de la mise en œuvre du PMGMR. Il est à souligner que ce Plan revêt une importance stratégique, ayant le potentiel de faire de la Communauté un modèle de collaboration et d'action, à la fine pointe de la gestion écologique et économique des ressources que constituent les matières résiduelles.

Différents aspects seront à considérer lors de la bonification du PMGMR. Les conditions pour qu'il favorise la transformation des matières résiduelles en ressources au bénéfice des parties prenantes, de l'économie et de l'environnement devront être réunies. Le portrait de la population du territoire devra également être pris en compte, soit qu'il s'agit d'une population multiculturelle, présentant des enjeux d'accessibilité pour la population à mobilité réduite et vieillissante, et dont une partie des ménages sont à faible revenu. Une gestion dans laquelle nous investissons annuellement 300 millions de dollars³⁰, et qui vaut facilement le double en y ajoutant ce qui est dépensé par les ICI, mérite une allocation adéquate de l'argent des contribuables en fonction des priorités identifiées et non du recours à l'élimination, soit l'inverse de la situation actuelle³¹.

Il est à noter que, sur certains aspects, un consensus n'a pu être rencontré au sein de la commission, ce qui confirme la nécessité d'un espace d'échange entre les différents milieux représentés, et l'importance de traiter de ces enjeux à fréquence plus régulière qu'une fois aux cinq ans.

De manière générale, les commissaires n'ont pas identifié, dans le projet de Plan, d'éléments de

³⁰ *Ibid*, p.60.

³¹ En 2012, la récupération municipale a coûté presque 84,5 M\$, tandis que l'élimination a coûté presque 215 M\$ (projet de PMGMR 2015-2020, p.60).

contenu à rejeter, mais considèrent que certaines des mesures proposées sont trop modestes en regard des résultats attendus. Les pistes proposées dans ce rapport favoriseront l'atteinte des objectifs que la Communauté s'est fixés, tout en renforçant les bénéfices pour les contribuables et pour la santé économique, environnementale et sociale des municipalités.

3.2. Contexte général

En premier lieu, les commissaires souhaitent présenter différents paramètres à articuler dans la période de mise en œuvre du PMGMR 2015-2020, qui affecteront la planification, la gestion et les suivis subséquents. Le projet de Plan proposé prévoit imposer aux municipalités l'atteinte d'objectifs spécifiques, mais leur laisse toute latitude pour déterminer les moyens pour y parvenir, dans les limites de la réglementation en vigueur. Sans remettre en question ces modalités de fonctionnement entre la Communauté et ses membres, la commission désire toutefois proposer un canevas de travail à adopter pour les prochaines années.

3.2.1. Proactivité, innovation et audace auprès des municipalités et de l'ensemble des intervenants

Les commissaires désirent d'emblée saluer l'excellent travail accompli par la Communauté et l'ensemble des participants et participantes du processus. La commission a, en effet, pu parfaire sa compréhension des enjeux du territoire en bénéficiant de divers documents d'information fournis par la Communauté, et en participant à des visites d'installations de traitement des matières résiduelles du territoire (annexe 3). Par ailleurs, les intervenants du territoire ont répondu en grand nombre à l'invitation à participer au processus consultatif, démontrant une volonté réelle de l'ensemble des parties prenantes d'atteindre les objectifs prévus. Ils ont été nombreux à proposer des innovations environnementales, sociales, technologiques, économiques ou communautaires intéressantes. À l'heure actuelle, toutefois, la commission constate différents obstacles à l'atteinte de ces objectifs.

Afin de renforcer les rôles et responsabilités de la Communauté et d'accroître le soutien offert à ses membres, elle estime qu'un espace de concertation doit être aménagé. Sa mise en place permettrait, en effet, de réaliser des initiatives prometteuses sur le terrain et de permettre un canal de communication entre les parties prenantes, favorisant une plus grande acceptabilité des mesures actuelles et de celles à venir. La commission estime que le PMGMR 2015-2020 a un rôle important à jouer, tant pour maximiser les 3R, que pour préparer stratégiquement le Plan 2020-2025 qui suivra.

3.2.2. Assurer l'acceptabilité sociale, environnementale et économique

La commission considère que les processus d'implantation et de gestion³² des infrastructures de récupération et traitement des matières résiduelles par les municipalités doivent rencontrer l'acceptabilité sociale, environnementale et économique. Pour ce faire, elle distingue deux volets prioritaires sur lesquels une action est nécessaire :

1) Installations planifiées

Considérant que les infrastructures de traitement des matières organiques du Grand Montréal sont déjà prévues, leur acceptabilité tient davantage à la transparence dont feront preuve les gestionnaires dès leur mise en fonction. Dans une perspective d'exemplarité, les municipalités devront donc prévoir des mécanismes de reddition de compte et de suivi, s'inspirer des meilleures pratiques et communiquer adéquatement avec les générateurs pour assurer une qualité optimale des intrants et, incidemment, des extrants.

³² Collecte, transport, ISÉ, etc.

À titre d'exemple, l'agglomération de Montréal a prévu des comités de suivi permanents « composés de citoyens, des administrations locales, d'organismes et d'entreprises du secteur »³³ pour l'ensemble des infrastructures de traitement des matières organiques annoncées. La Communauté pourrait accompagner cet effort en offrant un espace de mise en commun et de partage des expériences de ces comités avec ceux d'autres infrastructures de son territoire.

2) Installations à prévoir et à venir

Des mécanismes semblables devront être prévus lors de la mise en opération de ces installations, mais un travail de concertation et de planification participative doit être réalisé en amont. L'ensemble des intervenants doit être mis à contribution pour préparer le terrain aux choix technologiques à venir et à la mise en service des infrastructures, surtout celles qui traiteront le résidu ultime. Une triple performance doit être visée, et s'appliquer à tous types d'infrastructures à venir, peu importe sa vocation.

Viabilité environnementale	Efficiencia económica	Aprobación social
Basée sur les impacts calculés par des études indépendantes validées par les intervenants	Basée sur les emplois et le rapport coût-performance	Basée sur la concertation de l'ensemble des intervenants

Recommandation 1 : La Communauté doit viser l'acceptabilité sociale, environnementale et économique de toute installation de gestion des matières résiduelles prévue ou à venir.

De façon générale, il est primordial de favoriser le partage d'expertise et d'expérience entre les municipalités et de les outiller avec de l'information récente et pertinente pour favoriser l'innovation et des choix éclairés. Le présent Plan constitue donc une occasion de faire place à l'expérimentation et d'aller plus loin dans l'application du principe des 3RV-E.

3.2.3. Agir comme lien entre le local et le national

En développant son expertise et ses mécanismes de concertation, la Communauté pourra accentuer son rôle auprès des municipalités, son leadership et sa gestion des éléments qui la concerne. Les commissaires notent donc que pour atteindre ses objectifs, elle devra développer et accroître son rôle de courroie de transmission sur deux plans :

- 1) Entre les municipalités membres : Elle devra accorder une attention particulière à l'acquisition et au partage de connaissances et accroître son rôle de catalyseur des bonnes pratiques. À cet effet, la commission propose d'inclure au Tableau de bord du PMGMR (TBPMGMR) de la Communauté, un outil dont la pertinence n'est plus à démontrer, un suivi des succès et bonnes pratiques³⁴ des municipalités du territoire. Cela permettra de faciliter l'accès et la veille de l'information et représentera une l'occasion pour les municipalités, considérant leur proximité géographique, de collaborer sur différents dossiers et d'éviter le doublement des ressources humaines et financières.
- 2) Entre la Communauté et les paliers provincial et fédéral : La commission prend acte du fait que près de la moitié des mémoires reçus demandent à ce que des représentations soient faites au niveau provincial et fédéral sur différents dossiers. De ce nombre, un tiers sont des municipalités du Grand Montréal. La Communauté doit donc interpeller et mobiliser

³³ Portrait 2014 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, Ville de Montréal, p.25.

³⁴ Devis exemplaires de collecte, coûts, initiatives locales de réduction ou réemploi, expérimentations, meilleures pratiques, etc.

davantage divers ministères sur les dossiers d'intérêt métropolitain, dont le financement des infrastructures et la responsabilité élargie des producteurs. Ce contact suivi et accru permettra de clarifier les rôles et responsabilités de chacun, les outils financiers disponibles et toutes autres ressources nécessaires à l'exercice adéquat de son travail et de celui des municipalités.

Recommandation 2 : Afin d'accentuer son rôle de leadership auprès de ses membres et des instances gouvernementales, la Communauté doit innover, garantir l'acceptabilité et renforcer le lien entre les niveaux local, régional et national.

3.3. Priorités à considérer dans le PMGMR 2015-2020

À partir des constats généraux issus de l'analyse des mémoires et de leurs propres observations, les membres de la commission désirent faire part de leurs priorités en regard des différentes thématiques abordées dans le projet de Plan. Les aspects suivants constituent les principaux éléments sur lesquels elle désire insister :

- 1) **Maximisation des 3R** : Avant d'aborder le traitement des matières résiduelles ultimes, la réduction, le réemploi et le recyclage, dont la valorisation organique, doivent impérativement être maximisés (point 3.3.1.);
- 2) **ISÉ et acceptabilité sociale** : L'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ) et l'acceptabilité sociale doivent être priorisés dans toute démarche de planification de la gestion des matières résiduelles (point 3.3.2.);
- 3) **Secteurs ICI et CRD** : Considérant leur impact important sur la production totale de matières résiduelles, il est primordial que les municipalités prennent en compte, d'une façon ou d'une autre, les matières générées par les secteurs ICI et CRD dans leur planification et leur prise de décision (point 3.3.3.);
- 4) **Exercice du rôle fédérateur** : La Communauté doit élargir son espace de concertation et d'action pour rassembler les citoyens et les intervenants. La Communauté doit aussi user de son pouvoir fédérateur et de représentation auprès des différents paliers décisionnels afin d'être exemplaire, de diffuser les bons coups et de bien faire valoir le point de vue de ses membres élus, qui représentent la moitié de la population du Québec (point 3.3.4.).

Ces aspects sont explicités dans les points suivants :

3.3.1. Maximisation des 3R

La réduction à la source et le réemploi doivent systématiquement être favorisés, notamment au niveau de la production et de la mise en marché. Les commissaires notent différents aspects qu'il importe de prendre en compte dans la prise de décision concernant ce volet:

- La création d'emplois versus les emplois éliminés;
- Une vision intégrée du développement et des impacts des nouvelles technologies;
- Une approche d'écoconception ou d'économie circulaire, se traduisant par une internalisation de l'ensemble des coûts de gestion des matières résiduelles dans les programmes de REP;
- La mobilisation proactive de l'ensemble des intervenants, dont ceux du secteur de l'économie sociale.

Afin de faciliter le respect des 3R dans la consommation de biens et services, là où les municipalités interviennent le plus souvent, une stratégie répondant à l'impératif de la réduction doit être définie et concerner au moins trois volets :

- 1) Réduction à la source collective au niveau de la production : En amont, la production des biens de consommation doit être ciblée et inclure des normes d'écoconception et d'économie circulaire.
- 2) Réduction individuelle : En aval, la question de la consommation des biens et services doit faire l'objet d'une attention particulière. Cet objectif passe par le fait d'outiller les citoyens et ICI à prendre des décisions éclairées et éviter la production de déchets à la source, favorisant des changements de comportements. Dans une perspective d'efficacité, il importe donc de rassembler les intervenants-clés du territoire à même d'agir à ces niveaux, en leur fournissant des moyens, des ressources et un support adéquat. Les certifications pertinentes (ICI on recycle!, BOMA BEST®, LEED®, etc.) devraient également être priorisées en fonction de leur contribution à l'atteinte des objectifs du Plan.
- 3) Réduction de l'élimination : Une vision intégrée doit être établie, en vue de réduire les matières destinées à l'élimination. Tout en faisant la promotion du recyclage, la réduction et le réemploi doivent d'abord être maximisés, en considérant la structure de production dans son ensemble, les emplois créés, les ressources utilisées, etc.

Recommandation 3 : Le respect de la hiérarchie des 3RV-E doit être maximisé. La réduction et le réemploi devront faire l'objet de mesures spécifiques dans le PMGMR, tant au niveau de la production que de la consommation.

3.3.2. ISÉ

Faisant écho à la forte majorité d'intervenants ayant souligné l'importance de l'ISÉ (63 % des mémoires), la commission propose différentes pistes à cet effet afin de favoriser l'acceptabilité des projets et collectes et de renforcer les changements de comportements souhaités. L'action de la Communauté peut s'exercer à deux niveaux :

- 1) **Soutien aux organismes locaux** : Tel que recommandé par la commission de consultation publique en 2004³⁵, la Communauté doit systématiser et documenter les initiatives ayant le plus d'impact sur les 3R, et fournir un soutien financier adéquat aux organismes locaux. Plusieurs organismes ont, en effet, une expertise ou une connaissance spécifique d'un secteur ou d'un milieu, et une plus grande efficacité pourrait ainsi être favorisée. Outre les groupes environnementaux, les organisations à vocation communautaire, sociale ou économique devraient être mobilisées. La Communauté doit donc répertorier ces organismes, les outiller et leur fournir les ressources nécessaires pour accroître leur impact local. Il s'agit également de fournir une tribune à l'ensemble des parties prenantes, citoyens y compris, afin de permettre le partage des bonnes pratiques et un travail concerté.

La Communauté peut, par ailleurs, avoir un impact réel sur les matières résiduelles des ICI et CRD en encourageant les initiatives et projets pilotes existants dans ces secteurs, et ce, en amont d'une décision à venir sur le rôle de gestion qu'elle devra jouer concernant leurs matières résiduelles.

³⁵ *Cap sur 2008... un défi d'envergure!* Rapport de consultation publique sur le PMGMR, mars 2004.

- 2) **Campagnes d'ISÉ métropolitaines :** La Communauté peut, d'autre part, cibler les générateurs de divers secteurs, notamment les travailleurs et les étudiants, par des campagnes d'ISÉ permanentes faisant la promotion des 3R, de manière à avoir un impact indirect sur leurs employeurs et institutions. Les changements de comportements exigent une approche constante, tant à domicile qu'en milieu de travail, et la Communauté doit user de son pouvoir fédérateur pour renforcer et bonifier tant les campagnes locales que provinciales.

Recommandation 4 : La Communauté doit développer des campagnes d'ISÉ métropolitaines permanentes, en tenant compte de l'ensemble des particularités et des dynamiques du territoire.

3.3.3. Secteurs ICI et CRD

La commission observe l'impact grandissant des résidus ultimes générés par les ICI et CRD. Non seulement les tonnages éliminés par ces secteurs sont-ils en constante progression³⁶, mais il est en plus très difficile de connaître leur performance en ce qui a trait à la réduction et à la récupération. Nous savons toutefois que le tonnage éliminé par les ICI en 2012 était de 1,36 million de tonnes, soit 100 000 tonnes de plus que la part éliminée par les municipalités de la Communauté. Clairement, le PMGMR doit prendre en considération cette dynamique, car elle a le potentiel d'affecter l'ensemble de la démarche et de compromettre l'atteinte des objectifs fixés. En effet, si les ICI et CRD ne fournissent pas, eux aussi, les efforts demandés aux citoyens, des impacts néfastes, et évitables, continueront de se faire sentir sur l'environnement, la santé des populations et l'ensemble des intervenants du territoire. La commission s'interroge donc sur la stratégie à adopter pour concilier environnement sain, harmonie sociale et développement économique. Elle suggère une approche en deux temps :

- 1) Pour prendre des décisions en toute connaissance de cause, les quantités réelles de matières générées, récupérables, récupérées et recyclées par ces secteurs doivent d'abord être connues.
- 2) La Communauté devra, ensuite, statuer sur la meilleure manière de maximiser la gestion de ces résidus dont une part importante est actuellement gérée par des entreprises privées. Elle devra déterminer si ce sont les municipalités, les instances de la Communauté ou le gouvernement du Québec qui devraient en avoir la responsabilité, ou si la gestion par contrats privés devrait perdurer. Les options de gestion suivantes, évoquées lors des séances de consultation publique, doivent être comparées en vue de déterminer de quelle manière articuler la production des matières résiduelles des ICI et des CRD aux objectifs du Plan :
 - 1) **Statu quo :** L'amélioration des taux de récupération impliquera un engagement volontaire des ICI;
 - 2) **Municipalités :** Elles ont la propriété des matières résiduelles mises en bordure de rue et les ressources internes pour intégrer la gestion des matières des ICI à celles du secteur résidentiel;
 - 3) **Communauté métropolitaine de Montréal :** Elle devra prévoir l'ajout de nouvelles ressources financières et humaines à l'interne pour y donner suite;
 - 4) **Gouvernement du Québec :** Il a le pouvoir de développer la réglementation appropriée mais devra alors assurer d'inclure dans sa structure des outils de gestion et de suivi. En vertu de la LQE³⁷, le gouvernement peut, en effet, obliger par règlement les ICI à caractériser et comptabiliser les matières résiduelles produites, et à lui transmettre ces données.

³⁶ Élimination des déchets selon la source, la province et le territoire, Statistiques Canada, 2015 (en ligne).

³⁷ Paragraphe 6 du premier alinéa de l'article 53.30 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

À l'instar de la première commission de consultation (voir encadré *Commission de consultation 2004 : ICI et CRD*), la présente commission insiste sur l'idée d'une réévaluation des modalités de gestion des matières des secteurs ICI et CRD en vue d'éliminer toute zone grise quant à leur gestion.

Commission de consultation 2004 : ICI et CRD

La commission seconde la recommandation du rapport de consultation de 2004 considérant « *qu'il serait opportun que les municipalités membres de la CMM examinent les meilleures façons de contrôler les matières résiduelles produites par les ICI et CRD. La CMM devrait inclure cette volonté de contrôler les ICI et CRD dans les orientations de son PMGMR* ».

Source : *Cap sur 2008... un défi d'envergure!* Rapport de consultation publique sur le PMGMR, mars 2004, p.47

Recommandation 5 : La Communauté doit déterminer le meilleur mode de gestion des résidus des secteurs ICI et CRD.

3.3.4. Exercice du rôle fédérateur

La Communauté devra rassembler l'ensemble des intervenants, exercer son leadership auprès de ses membres, et défendre leurs intérêts auprès des instances gouvernementales supérieures. De par ses rôles et responsabilités, la Communauté constitue effectivement l'espace de prédilection pour s'acquitter de cette tâche. Outre la question de la gestion des matières des secteurs ICI et CRD, la commission a dressé une liste – incluant sans s'y limiter – des dossiers sur lesquels de telles représentations seraient pertinentes :

- La question du renforcement des programmes existants et de l'ajout de nouveaux produits à la REP, notamment en ce qui a trait aux résidus domestiques dangereux (RDD) et aux résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD). En 2011, le gouvernement du Québec a annoncé la désignation d'au moins deux nouveaux produits tous les deux ans selon une approche de REP. Il faut aujourd'hui constater que ce n'a pas été le cas et qu'il y a urgence d'agir à ce niveau.
- La commission considère qu'il faut envisager un processus de bonification des ententes des organisations qui gèrent la REP d'un produit, en vue d'améliorer leurs réalisations et leur concordance avec les objectifs du PMGMR. Il serait question d'ajouter des objectifs et critères mesurables, tant en ce qui a trait à la réduction et au réemploi qu'aux objectifs de recyclage et à la participation des organismes de gestion aux campagnes d'ISÉ. Lors des séances de consultation, certains intervenants ont, en effet, noté que les organisations gérant la REP d'un produit (consulter encadré *Responsabilité élargie des producteurs (REP)*) ont à la fois le rôle de défendre les intérêts de leurs membres et celui de répondre à l'ensemble des objectifs des 3R. Différents aspects problématiques ont été soulevés, notamment, la terminologie employée (« matières orphelines » versus « matières non assujetties »), l'attribution des dépenses de sensibilisation et l'indemnisation incomplète des coûts dont ceux de la collecte sélective, décriée par certaines municipalités. La commission estime donc qu'il est tout aussi important et incontournable de mener un processus d'évaluation et de consultation pour les REP que pour les PGMR.

Responsabilité élargie des producteurs (REP)

Le *Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises* établit que toute entreprise mettant en marché un produit visé, soit en tant que produit principal ou en tant que composante, est tenue de le récupérer et de le valoriser individuellement ou d'adhérer à un programme collectif géré par un organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC. Le système mis en place doit être étendu à l'ensemble du territoire québécois par le biais de points de dépôt accessibles gratuitement par tous (consommateur, industries, commerces et institutions), et doit permettre l'atteinte d'objectifs de récupération prévus par le Règlement ou exposer les entreprises à des pénalités. En plus de la mise en œuvre ou de l'adhésion à un programme, les entreprises mettant en marché des produits appartenant à l'une ou l'autre des catégories visées sont tenues de réaliser des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation et de favoriser l'écoconception par le biais de la recherche et de partenariats.

Il existe à l'heure actuelle un organisme de gestion pour chacune des cinq catégories de produits visées par le règlement-cadre sur la REP :

Catégorie de produits	Programme/Organisme
1) Produits électroniques	<i>Recycler mes électroniques</i> Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE-Québec)
2) Piles et batteries	Appel à Recycler Canada
3) Lampes au mercure	<i>RecycFluo</i> Association des producteurs responsables
4) Peintures et leurs contenants	Éco-Peinture
5) Huiles, liquides de refroidissement, antigels, leurs filtres et contenants, autres produits assimilables	Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)

Source : Responsabilité élargie des producteurs (REP), MDDELCC (en ligne)

- Le maintien et, au besoin, l'accroissement des ressources et du financement disponibles pour les municipalités, notamment par l'entremise du *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage* (PTMOBC). Ce sera surtout le cas s'il est décidé que les membres de la Communauté doivent gérer les matières organiques des ICI.
- La publication des critères définissant la reconnaissance de la valorisation énergétique, attendue par l'industrie pour aller de l'avant avec différents projets. Un projet d'encadrement réglementaire a effectivement été entamé, mais n'a pas été complété. À l'heure actuelle, la définition porte à différentes interprétations (consulter encadré *Valorisation énergétique : des critères à clarifier*), d'où l'importance de statuer.

Valorisation énergétique : des critères à clarifier

La commission a constaté que le MDDELCC doit clarifier certains volets de sa *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (décret 100-2011)*, notamment la définition, la place et les critères définissant la valorisation énergétique. Depuis quelques années, il en a été question à différentes reprises. D'une part, nous pouvons constater les faits suivants :

- La stratégie 1 (action 2) du Plan d'action 2011-2015 de la Politique annonce que le gouvernement « établira par règlement des critères de reconnaissance des activités de valorisation des matières résiduelles afin d'aider à mieux choisir les technologies de valorisation » (Plan d'action 2011-2015 de la PQGMR);
- La Gazette officielle du Québec du 16 mars 2011 mentionne, au point 11 que « le gouvernement entend établir des critères propres au contexte québécois qui serviront de base à la reconnaissance des activités de valorisation. Par exemple, dans le cas d'un traitement thermique, outre le respect des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR), le gouvernement veut s'assurer que le rendement énergétique, le bilan d'émissions de gaz à effet de serre, la destination finale des résidus et le respect des normes d'émissions atmosphériques seront pris en compte pour que cette activité soit reconnue comme de la valorisation au sens de la Politique » (Gazette officielle du Québec (16 mars 2011));

D'autre part, la précision suivante figure parmi les documents de référence sur la valorisation disponibles en ligne sur le site du ministère:

- Un « *procédé de traitement thermique de matières résiduelles repose sur une réaction chimique, entre une ou diverses matières combustibles et une quantité plus ou moins grande d'oxygène, réalisée à des températures élevées (entre 400 et 5000 °C, selon le procédé). En plus d'un dégagement de chaleur, cette réaction génère des gaz, des liquides et des solides en proportions plus ou moins importantes, selon la technologie.*

*Il s'agit d'une transformation irréversible de la matière où certains des produits générés ou des extrants, gazeux ou liquides, constituent eux-mêmes des combustibles (ex. : gaz de synthèse ou huiles pyrolytiques) ou des sources d'énergie (ex. : vapeur ou électricité). Il y a co combustion lorsque plus d'un d'intrant est utilisé pour alimenter un four (ex. : matières résiduelles municipales et biosolides) tandis qu'il est question de cogénération lorsqu'une installation génère deux sources d'énergie (ex. vapeur et électricité). De plus, une grande partie des matières résiduelles sont non renouvelables et le remplacement de ces matières, même les renouvelables, exige du temps et de l'énergie sans compter que leur extraction et leur fabrication génèrent également des impacts sur l'environnement. « Ces considérations ont conduit le Ministère à statuer que **les matières résiduelles ne constituent pas des ressources renouvelables, principalement parce qu'il n'est pas souhaitable d'encourager leur génération**³⁸» (Hiérarchie des modes de gestion des matières résiduelles et reconnaissance d'opérations de traitement en tant que valorisation énergétique, MDDELCC, août 2010, p.18).*

Selon les commissaires, cet exemple illustre comment les documents gouvernementaux peuvent encourager diverses interprétations potentiellement contradictoires d'une même notion, tant au sein de la commission elle-même que parmi les intervenants intéressés et les décideurs élus devant donner suite à la mise en œuvre de leurs plans de gestion des matières résiduelles.

- Une prise de position claire du MDDELCC quant à la consigne publique. Tout en soutenant être trop peu outillés pour proposer une position concertée, certains membres de la commission soulignent la performance environnementale et sociale de la consigne, tandis que d'autres s'interrogent quant à son impact économique sur les centres de tri, notamment. Tous sont, toutefois, d'accord pour affirmer que cette question doit faire l'objet d'un débat, et que la Communauté doit se doter des outils appropriés pour y participer.

Recommandation 6 : La Communauté doit exercer des représentations accrues auprès des paliers de gouvernement sur des dossiers de gestion des matières résiduelles d'intérêt métropolitain.

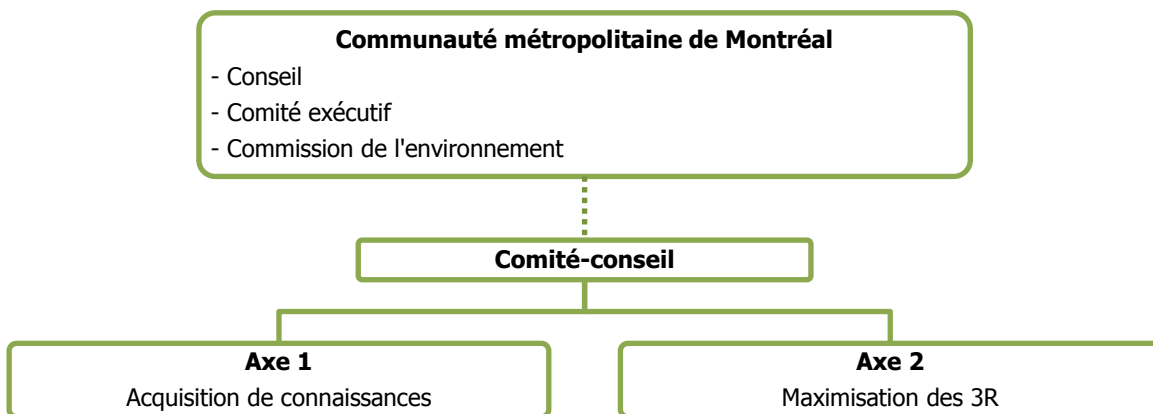
3.4. Pour passer à l'action

La commission constate la position idéale de la Communauté pour offrir un espace de concertation aux intervenants du territoire, afin de mettre en commun les meilleures pratiques, stimuler la discussion et la réflexion des participants et favoriser l'expérimentation concrète sur le terrain. Cet espace constituerait un réel outil d'aide à la décision, tant au niveau métropolitain que municipal, régional ou provincial. Il permettrait également de favoriser une triple acceptabilité, telle que définie précédemment.

³⁸ En gras dans le texte original.

La Ville de Laval souligne, dans son mémoire, l'existence d'une Table d'échanges techniques sur la gestion des matières résiduelles au sein de la Communauté, constituant un « point de rencontre très pertinent entre les intervenants [du territoire] »³⁹. Elle note toutefois qu'un « mécanisme de partage des meilleures pratiques »⁴⁰ devrait être prévu en complément à cette Table. La première commission de consultation proposait également de former un comité ayant un rôle spécifique de suivi⁴¹. Les commissaires observent néanmoins qu'il n'y a pas eu de suite formelle quant à cette proposition, une approche qu'ils considèrent importante pour s'assurer du succès de la mise en œuvre des mesures du Plan et ainsi favoriser l'atteinte de ses objectifs. Dans le respect du processus décisionnel de la Communauté, et pour donner suite aux paramètres et priorités identifiés ci-dessus, la commission désire donc proposer la mise en place d'un comité-conseil (voir figure 20).

Figure 20 : Intégration d'un comité-conseil



Le comité-conseil recevrait un mandat stratégique pour la durée du présent Plan et proposerait des initiatives permettant de structurer la suite du processus et de prendre en compte les paramètres et priorités identifiés par la commission. Il s'agirait aussi de profiter de l'élan créé par la participation de plusieurs centaines d'intervenants et de citoyens à la consultation publique, témoignant d'une volonté des intervenants de continuer à travailler ensemble.

Le comité-conseil proposé serait un instrument de mise en œuvre proactif, flexible et adapté tant en ce qui a trait à l'acquisition des connaissances nécessaires pour progresser, que pour mener et diriger la concertation d'intervenants par le biais de groupes de travail ponctuels et de projets-pilotes. Il est proposé d'y inclure majoritairement des représentants élus des cinq secteurs géographiques de la Communauté (un par secteur), issus de la commission de l'environnement, et d'en compléter la formation avec des représentants des secteurs environnemental, économique, sociocommunautaire et syndical (un par secteur).

La commission propose que le comité-conseil ait un rôle triple de concertation, de consultation et d'action. En plus de bonifier la mise en œuvre du PMGMR en mobilisant les intervenants appropriés, il s'assurerait que les enjeux identifiés dans le présent rapport soient pris en compte dans toute planification stratégique par les élus. Différents éléments pourraient y être considérés, dont l'approche la plus efficace pour gérer les matières résiduelles des ICI, l'élargissement de la REP et le rôle du gouvernement dans les dossiers d'intérêts métropolitains.

³⁹ Ville de Laval, M026, p.5.

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ *Cap sur 2008... un défi d'envergure!* Rapport de consultation publique sur le PMGMR, mars 2004, p.26.

Le comité-conseil pourrait également offrir une expertise aux municipalités-membres de la Communauté, en proposant notamment aux municipalités de modifier leurs réglementations sur différents aspects, tels que :

- L'exigence que tous les gestionnaires d'infrastructures de traitement des matières résiduelles, tant publiques que privées ou communautaires, assurent adéquatement la compilation de données fiables, diffusées de façon transparente, et soient imputables de leurs résultats.
- L'intégration de la notion des 3RV-E en aménagement (dans les espaces publics ou nouveaux bâtiments, par exemple), en fonction d'objectifs de performance clairs. Il serait pertinent à cet égard de réaliser des projets pilotes en vue d'outiller les municipalités et de tendre vers la mise en œuvre de la mesure 3⁴².
- L'exigence de prise en compte de la hiérarchie des 3RV-E dans tous les appels d'offres municipaux. À titre d'exemple, le 3R MCDQ appuie toute initiative visant à faire transiter les matières issues des chantiers de construction par un centre de tri certifié, notamment par l'entremise d'une obligation contenue dans les permis émis par les municipalités⁴³;
- L'intégration de mesures de tarification incitatives auprès du secteur résidentiel et des ICI⁴⁴, en tenant compte des ménages à faible revenu, à condition que l'option de récupération existe et donc que le fait d'éliminer plutôt que de récupérer coûte plus cher. Tel qu'affirmé dans le rapport de la commission indépendante de consultation sur le premier projet de Plan (2004), la Communauté devrait à cet effet « supporter les municipalités qui désirent mettre en place un système de tarification afin d'atteindre les objectifs du PMGMR »⁴⁵. Cette question pourrait faire l'objet de représentations au niveau provincial, de manière à être considérée dans la performance des municipalités et, incidemment, la redistribution des redevances.

En somme, le comité-conseil aurait pour responsabilités principales de :

- Diriger et recevoir des avis, études et travaux commandés et émettre des opinions et recommandations aux élus de la Communauté jusqu'au prochain PMGMR.
- Sonder les intervenants par rapport aux enjeux identifiés, et catalyser leurs points de vue pour avoir un portrait global et favoriser l'acceptabilité des projets et programmes.
- Piloter des groupes de travail mis en place et des projets pilotes et diffuser leurs résultats.
- Rendre des comptes à l'ensemble des parties prenantes en coordonnant une mise à jour publique (annuelle ou bisannuelle) jusqu'au prochain Plan et par la tenue annuelle d'atelier(s) thématique(s) public(s). En plus de permettre la présentation des travaux du comité, cet événement permettrait de présenter les bons coups de mise en œuvre, de faire le suivi des mesures prévues au Plan et d'identifier et réfléchir aux défis qu'il reste à relever.

⁴² Implanter des équipements de récupération de matières recyclables identifiables dans tous les bâtiments municipaux et toutes les aires publiques, là où la fréquentation le justifie (projet de PMGMR 2015-2020).

⁴³ 3R MCDQ, M031, p.14.

⁴⁴ Dans le cas où il serait décidé que la gestion des matières résiduelles des ICI soit prise en charge par les municipalités (recommandations 8 et 9).

⁴⁵ *Cap sur 2008... un défi d'envergure!* Rapport de consultation publique sur le PMGMR, mars 2004, p.75.

L'action de ce comité serait donc articulée autour de deux axes (voir figure 21), évoluant de concert mais rassemblant des intervenants différents selon les aspects abordés :

- **Acquisition de connaissances** : Rassembler les connaissances nécessaires, pour permettre aux élus de prendre les meilleures décisions possible et pour favoriser l'acceptabilité des projets et programmes;
- **Maximisation des 3R** : Déterminer les actions à poser dès maintenant pour maximiser dans l'ordre, la réduction, le réemploi et le recyclage.

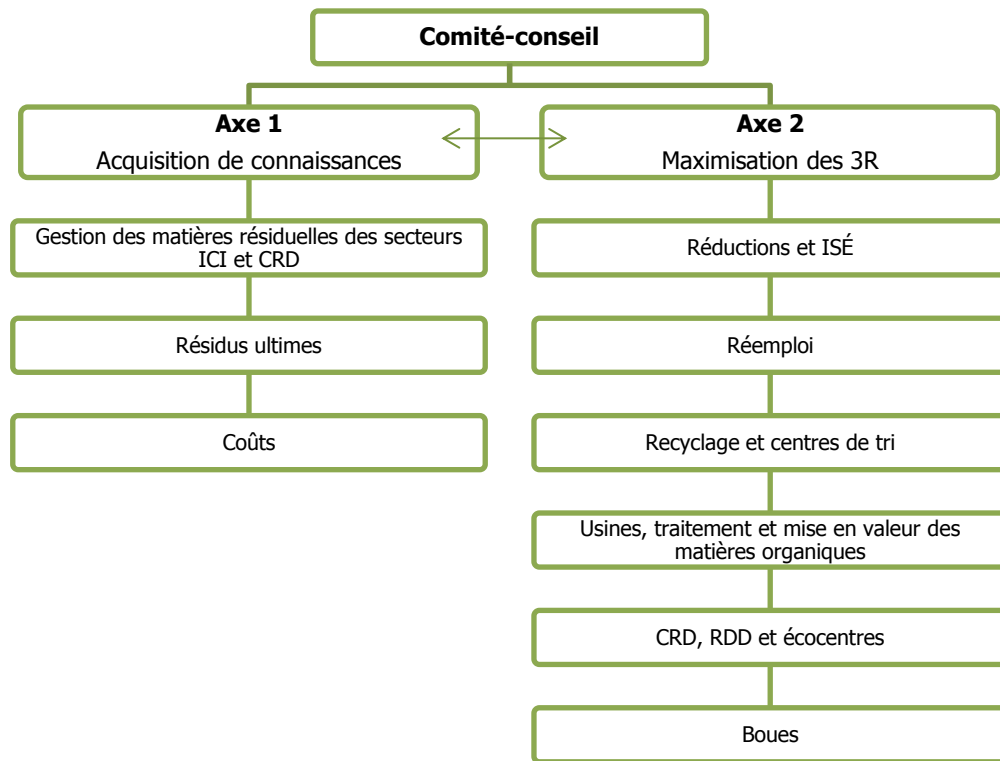
L'objectif est que l'ensemble des enjeux identifiés soit pris en compte sous l'un ou l'autre de ces axes, évoluant dans le temps, selon les progrès et obstacles rencontrés, et se renforçant mutuellement. Il s'agit aussi de faire converger les énergies et les expériences durant la période de réalisation du PMGMR 2015-2020, au bénéfice des élus et du processus décisionnel. Pour assurer qu'il ait un pouvoir d'action, il est primordial qu'un mandat clair soit attribué au comité-conseil, et qu'il soit doté d'un budget conséquent.

Un budget annuel représentant au plus 1 % des coûts totaux actuels⁴⁶ encourus par les municipalités pour la gestion des matières résiduelles devrait être prévu et suffirait à combler les coûts des travaux de ce comité-conseil, tout en démontrant l'importance de ce dossier auprès des acteurs du territoire. Il est à noter que ce budget pourrait éventuellement provenir de fonds externes à la Communauté, notamment de RECYC-QUÉBEC, du Fonds vert municipal de la Fédération canadienne des municipalités ou du Fonds vert du gouvernement du Québec.

La commission propose, ci-dessous, des pistes de travail pour chacun des axes identifiés. À ces propositions est associé un encadré énumérant une partie des intervenants ayant fait référence à la thématique identifiée, en présentant des initiatives, des cas d'étude ou des offres de partenariat. **Il est à noter que la mention de ces intervenants n'implique pas qu'ils soient nécessairement en accord avec les recommandations de la commission**, mais plutôt qu'ils ont exprimé un intérêt allant dans le sens de l'une ou l'autre de ces pistes et donc qu'ils auraient une contribution potentielle à y faire.

⁴⁶ Les coûts totaux de gestion des matières gérées par les municipalités totalisaient 300 M\$ en 2012 (projet de PMGMR 2015-2020, p.60). Il est donc question d'un budget annuel de 3 M\$.

Figure 21 : Prise en compte des enjeux



Recommandation 7 : Afin de maximiser la concertation, prioriser l’acceptabilité, renforcer son leadership et atteindre les objectifs du PMGMR, la Communauté doit mettre en place un comité-conseil proactif, flexible et adapté.

1) Acquisition de connaissances

Afin de préparer le terrain aux choix technologiques à venir et favoriser des décisions éclairées de l’ensemble des membres de la Communauté, l’axe 1 vise spécifiquement l’acquisition de connaissances à parfaire ou à créer. Des études indépendantes et innovantes devraient ainsi être réalisées, de manière à fournir aux décideurs une information de qualité, à jour, appuyée par la science et par les réalisations sur le terrain. Actuellement, les données disponibles sont incomplètes, inapplicables à la réalité territoriale ou désuètes. Il s’agit donc d’une occasion de donner une base solide à la réflexion des élus.

Ainsi, l’axe 1 serait dirigé par le comité-conseil, qui s’associerait les intervenants appropriés en fonction des enjeux, afin d’enrichir les décisions des élus. Les conclusions serviraient aussi aux travaux de l’axe 2 visant la maximisation des 3R. Différents enjeux prioritaires sont donc identifiés ci-dessous par la commission, auxquels sont associées des pistes de réflexion à approfondir en vue d’avancer le plus rapidement possible.

▪ **Enjeu 1 : Gestion des matières résiduelles des secteurs ICI et CRD**

En plus de déterminer comment gérer les matières résiduelles des secteurs ICI et CRD évoquées au point 3.3.3., la Communauté devra déterminer comment assurer la gestion adéquate des matières recyclables des ICI et CRD. Elle devra le faire en évaluant les coûts, la gestion et le suivi nécessaires pour récupérer les matières recyclables de ces secteurs. Cela permettrait de déterminer s'il est réaliste d'en intégrer les matières à la collecte municipale, acheminée aux installations existantes, et de renforcer les mesures 2 et 7 visant respectivement à desservir les ICI produisant des matières recyclables et organiques assimilables.

Les membres de la commission désirent, à cet effet, faire part de leur préoccupation quant à la capacité des installations existantes de traiter l'ensemble des matières recyclables récupérées, dans le cas où l'objectif serait atteint ou dépassé. On ne connaît actuellement pas la production de matières résiduelles totale des ICI et CRD à l'échelle métropolitaine, mais les estimations de la Communauté⁴⁷ établissent à 359 000 tonnes les matières recyclables générées par ces secteurs qui sont actuellement acheminées à l'élimination. Ceci démontre la nécessité de l'acquisition de connaissances sur le portrait de ces secteurs. Advenant la valorisation de leurs matières, il importe donc de s'assurer d'une capacité de traitement suffisante des centres de tri qui leur sont destinés, ou des possibilités de combler leurs besoins avec les infrastructures municipales. Une approche par projet pilote pourrait être envisagée.

De la même façon, il serait pertinent d'étudier la possibilité d'intégrer les matières organiques des secteurs ICI et CRD à la collecte municipale pour en favoriser la récupération. Le portrait de la production des matières organiques de ces secteurs, seulement partiellement connu, est considérable. En 2012, la firme d'experts-conseils SOLINOV établissait en effet qu'une portion importante des matières organiques générées par ces secteurs est éliminée dans l'agglomération de Montréal⁴⁸, représentant 228 000 tonnes annuellement. Les membres de la commission notent donc qu'il faut avoir une réflexion quant à la manière de gérer ces tonnages, d'autant plus que le gouvernement vise le bannissement de l'enfouissement des matières organiques, notamment celles des ICI, en 2020. En vue de favoriser leur participation aux différents programmes, des modalités flexibles de compostage pour l'ensemble des intervenants devront, d'une façon ou d'une autre, être conçues.

Gestion des matières résiduelles des secteurs ICI et CRD

Une liste partielle d'intervenants qui ont offerts leur contribution et idées afin d'enrichir le processus décisionnel de la Communauté concernant les ICI et les CRD est présentée ci-dessous :

- Les conseils régionaux de l'environnement de Montréal, Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie (M005), p.13
- L'Association des restaurateurs du Québec (M008), p.4
- La MRC de L'Assomption (M012), p.11-16
- BOMA Québec (M013), p.8
- La Ville de Mirabel (M021), p.2
- La Ville de Longueuil (M038), p.7

⁴⁷ Basées sur un croisement entre les données du TBPMGMR, des bilans 2008 à 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec (RECYC-QUÉBEC) et de la Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2012-2013 (RECYC-QUÉBEC-ÉÉQ).

⁴⁸ Étude du potentiel des matières organiques en provenance des secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI) à être valorisées dans les centres de traitement de l'agglomération de Montréal, SOLINOV, 2012.

- La Ville de Mascouche (M051), p.4
- Le Conseil canadien du commerce de détail (M039), p.2
- Le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (M045), p.1
- Le Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (M048), p.11
- La Tablée des Chefs (M025), p.11
- Moisson Montréal (M041), p.10

Recommandation 8 : La Communauté doit étudier comment intégrer les matières recyclables des secteurs ICI et CRD à la gestion municipale.

Recommandation 9 : La Communauté doit étudier comment intégrer les matières organiques des secteurs ICI et CRD à la gestion municipale.

▪ Enjeu 2 : Résidus ultimes

Le lieu d'enfouissement technique de Terrebonne (secteur Lachenaie), qui reçoit près de la moitié des résidus ultimes du Grand Montréal, atteindra la limite de sa durée de vie vers 2027. Celui de Saint-Thomas, vers lequel sont dirigés 27 % des résidus ultimes de la Communauté, aura atteint sa capacité autorisée en 2031 (Projet de PMGMR 2015-2020, p.19). Dans ce contexte, et dans celui de la prochaine mouture du PMGMR qui visera les résidus ultimes, les commissaires considèrent qu'il faut dès maintenant planifier leur gestion, tout en poursuivant les efforts de réduction (enjeu 5). Pour ce faire, une approche étagée doit être favorisée :

- 1) Les 3R de la hiérarchie doivent, d'abord, être maximisés, de façon à obtenir un portrait réaliste des matières résiduelles produites par le secteur résidentiel et, incidemment, des résidus ne pouvant être récupérés (ou résidus ultimes).
- 2) L'ensemble des facteurs associés à la gestion de ces résidus doit être connu et clarifié (rôles et responsabilités, coûts, etc.).
- 3) La question des instances responsables de s'assurer que les ICI fassent leur part doit être clarifiée.
- 4) Une analyse des filières de traitement pourra finalement être effectuée en toute connaissance de cause.

À l'image des intervenants et des citoyens, les commissaires, pour des raisons différentes, ne s'entendent toutefois pas sur les pistes à privilégier concernant les résidus ultimes. Pour certains, l'enfouissement sélectif, tel qu'adopté par des villes comme Sherbrooke et Halifax, serait la filière à privilégier, tandis que pour d'autres, celle de la valorisation énergétique, mise de l'avant par des villes comme Edmonton et Vancouver, serait plutôt à retenir. Différentes avenues probantes s'offrent donc à la Communauté, et doivent, à ce titre, être évaluées.

Un consensus est néanmoins rencontré sur le fait que l'enfouissement pêle-mêle ne peut être la seule avenue étudiée. Les commissaires s'accordent également pour insister sur l'importance d'une étude comparative participative, imputable et transparente, menée conjointement par les élus et intervenants. Une telle analyse devra donc s'intéresser non seulement à une approche basée sur le *statu quo* de l'enfouissement, mais également à d'autres options technologiques et se baser, en amont, sur des critères consensuels de comparaison.

Le processus de planification devra être mené en concertation et en consultation, et être validé par des recherches indépendantes, appuyées par des études de cas. Cette stratégie permettra de démontrer quelles avenues employer pour maximiser et assurer l'acceptabilité des installations de traitement des résidus ultimes à venir. L'acceptabilité se trouvera également favorisée si le processus est mené de manière exemplaire en amont et orienté vers le consensus. Dans l'optique d'avoir un portrait représentatif de la production et des options de gestion de ces résidus, la commission propose que de telles études indépendantes soient effectuées, en collaboration avec des intervenants des secteurs économique, environnemental, syndical et sociocommunautaire. Leurs recherches devraient porter sur :

- l'ensemble des enjeux que présentent ces matières;
- les coûts associés à leur gestion;
- l'intégration d'études de cas pour mieux outiller les municipalités;
- un appui d'études scientifiques, crédibles et reconnues.

La problématique est complexe et importante. Pour que la crédibilité de la Communauté et de ses membres quant aux options de traitement soit favorisée, les commissaires notent qu'elles doivent démontrer avoir systématiquement respecté la hiérarchie des 3RV-E, et donc avoir récupéré, d'une part, le maximum possible, et, d'autre part, considéré l'ensemble des générateurs.⁴⁹ Elles devront comparer les impacts sur la santé et sur l'environnement des filières de traitement retenues et inclure des études économiques. Les critères sur lesquels se basent les études proposées devront également faire l'objet d'une réflexion approfondie, être représentatifs des enjeux en présence et être rendus publics.

Importance d'un processus participatif

M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à propos de l'acceptabilité

« Entre autres pistes de solutions avancées, on propose l'adoption « d'outils de planification territoriale qui intègrent davantage la participation des acteurs concernés ». On voudrait aussi aider les collectivités locales à se faire une idée plus claire de leurs propres besoins, objectifs et valeurs afin d'être plus à même de juger les projets qui leur sont proposés. On voudrait que le dialogue entre le promoteur et la communauté commence dès les premières étapes de conception et se poursuive après la construction tout au long des opérations [...] Le processus de consultation ne devrait pas se limiter aux projets particuliers. »

Source : Les Québécois seront maîtres de leurs ressources, Le Devoir, 27 novembre 2015

Recommandation 10 : La Communauté devrait commander des études indépendantes, scientifiques et participatives sur les différentes approches de gestion des résidus ultimes disponibles pour les municipalités de la Communauté.

▪ Enjeu 3 : Coûts

L'enjeu 3 du projet de Plan vise à « trouver une solution de financement pour les surcoûts de la collecte, du transport et de la valorisation des matières organiques »⁵⁰. Tel que le considère la *Table des préfets et élus de la couronne Sud*, la commission est d'avis que l'appellation de « surcoûts » devrait être modifiée, de manière à mieux refléter ce qu'elle implique. Les « surcoûts » sont, en fait, les coûts réels impliqués dans la récupération et le traitement

⁴⁹ Puisqu'ils produisent plus de la moitié des résidus ultimes générés sur le territoire, il est important que les secteurs ICI et CRD fournissent des efforts, en fonction des modalités imposées par les municipalités, la Communauté ou le gouvernement du Québec.

⁵⁰ Projet de PMGMR 2015-2020, p.3.

écologique et économique des matières résiduelles et devraient être présentés comme tels.

Il faut donc constamment réfléchir sur la façon d'assumer les coûts de la gestion écologique, sociale et économique des matières résiduelles afin d'assurer le meilleur rendement possible. Les redevances, les ententes liées aux programmes de REP, la consigne élargie et différentielle et la bonification des fonds existants constituent toutes des sources potentielles de financement qui méritent une analyse, étant à même de financer la gestion en cours et souhaitée des matières résiduelles.

Recommandation 11 : L'appellation de « surcoûts » utilisée dans le projet de PMGMR devrait être modifiée, de manière à mieux refléter ce qu'elle implique.

Acquisition de connaissances

Une liste partielle d'intervenants ayant insisté sur l'importance de la recherche et de compléter le portrait de la génération de matières résiduelles et des technologies de traitement disponibles est présentée ci-dessous :

- La Ville de Terrebonne (M019), p.9
- La Ville de Mirabel (M021), p.2
- M. Pierre Batellier (M029), p.1
- Synergie Santé Environnement (M037), p.5-6
- Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (M001), p.3
- Les conseils régionaux de l'environnement de Montréal, Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie (M005), p.21
- Le Regroupement Saraguay-Cartierville (M006), p.1
- Réseau Environnement (M007), p.11
- La Table des préfets et élus de la couronne Sud (M009), p.15
- La MRC de l'Assomption (M012), p.8
- Éco-Entreprises Québec (M014), p.15
- La MRC de Roussillon (M015), p.5
- Le Comité de Protection de l'Environnement de Saint-François (M017), p.10
- Ville en Vert (M020), p.1
- Les conseils centraux (CSN) de Montréal, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie (M022), p.8
- La Ville de Laval (M026), p.9
- Le 3R MCDQ (M031), p.15
- 3R Synergie (M032), p.1
- La Ville de Longueuil (M038), p.10
- Enerkem (M042), p.9
- L'Université de Montréal (M043), p.12
- Nature-Action Québec (M049), p.5
- La Ville de Mascouche (M051), p.5
- Projet Montréal (M055), p.1
- L'ARPE-Québec (M057), p.6

2) Maximisation des 3R

En complémentarité avec l'acquisition de connaissances, des stratégies à court terme doivent dès maintenant être mises de l'avant. L'axe 2, davantage axé sur une action concrète sur le territoire du Grand Montréal, vise la mise en commun de l'expertise des intervenants du territoire et peut s'appuyer sur des projets pilotes. Une approche proactive permettrait, en fait, d'atteindre et de maximiser les résultats que le comité-conseil aurait fixés.

La commission propose des pistes d'action qui pourraient se traduire par différents groupes de travail ponctuels axés sur des thèmes distincts. Le mandat, la durée et l'approche (projets pilotes, études, etc.) en vue de donner suite à ces thèmes seraient appelés à varier en fonction des enjeux, mais tous rendraient des comptes au comité-conseil et l'alimenteraient sur ces sujets. Il est à noter qu'un thème pourrait aussi être traité sous différents angles par différents groupes de travail, regroupant des expertises différentes. Un groupe de travail ainsi constitué pourrait également être appelé à aborder différents thèmes et enrichir les connaissances et pratiques à cet égard. Tandis que l'axe 1 alimenterait le cadre d'intervention proposé par la commission, les travaux de l'axe 2 auraient plutôt pour objectif de construire des données et innovations pratiques à l'ensemble des membres de la Communauté.

▪ **Enjeu 1 : Réduction et ISÉ**

La commission a précédemment identifié cinq priorités à considérer dans la période de planification, dont celle de la maximisation des 3R. La réduction à la source a ainsi été visée et détaillée sous trois angles : réduction à la source collective, réduction individuelle et réduction de l'élimination.

Un premier groupe de travail pourrait échanger sur la mise en place d'une série de projets pilotes, portant notamment sur l'économie circulaire, de manière à capitaliser sur l'expertise de réduction de la génération de déchets en amont associée à ce type d'économie. Il s'agirait de rassembler les experts en économie circulaire, analyse de cycle de vie et écoconception, et de déterminer comment la Communauté et ses membres peuvent bénéficier de ces connaissances dans le contexte du PMGMR.

Cette piste pourrait aussi favoriser le rassemblement d'un autre groupe de travail s'intéressant à l'ISÉ. De nouvelles campagnes d'ISÉ ciblées pourraient ainsi voir le jour, dont celles concernant l'implantation de la collecte des matières organiques dans les immeubles de huit logements et plus. À partir de ces données, la question de la mise en place d'équipements de collecte dans les aires publiques, par exemple, pourrait être abordée par et pour les municipalités.

Peu importe les avenues à l'étude, les approches d'ISÉ doivent être ciblées en fonction du type de réduction poursuivie (à la source ou de l'élimination) et des clientèles, ainsi qu'en fonction du renforcement des messages tant des campagnes locales que nationales. Ce groupe pourrait ainsi réunir les organismes locaux du territoire pour mettre en commun leurs efforts en matière d'ISÉ et renforcer une harmonisation de la contribution de la Communauté avec toute stratégie existante ou à venir, qu'elle soit locale, régionale ou nationale.

Favoriser et faciliter l'écocitoyenneté

Étant directement concernés, les citoyens peuvent être à l'origine de solutions originales et efficaces. C'est le cas de la solution mise en œuvre par M. François Picard, citoyen de Rosemont, pour régler les problématiques de propreté et de salubrité posées par la mauvaise disposition des matières résiduelles dans son édifice de 5 logements. M. Picard, en toute connaissance de cause, s'est entendu avec ses colocataires pour faire l'achat de bacs roulants collectifs de 240 et de 360L pour accueillir les matières en attendant les collectes. Il s'agit d'un bel exemple d'initiative citoyenne adaptée au contexte local, que la Communauté gagnerait à connaître, faire connaître et à encourager.

Source : François Picard, M030

Réduction et ISÉ

Une liste partielle d'intervenants ayant insisté sur l'importance de la réduction et sur sa justification auprès des parties prenantes est présentée ci-dessous:

Réduction à la source individuelle, collecte et de l'élimination

- Polytechnique Montréal (M043), p.4
- CIRAIG (M039), p.12
- Les conseils régionaux de l'environnement de Montréal, Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie (M005), p.21
- Action RE-buts (M044), p.3
- Le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (M046), p.1
- Second Cycle (M023), p.2
- Ville de Laval (M026), p.4
- Table des préfets et élus de la couronne Sud (M009), p.5
- Le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (M045), p.5
- Le Conseil de la transformation alimentaire du Québec (M033), p.2
- Le Comité de protection de l'environnement de St-François (M017), p.3

Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)

- Le Regroupement des éco-quartiers (M013), p.6
- Action-Rebuts (M044), p.5
- Entraide Mercier (M027), p.1
- L'Office municipal d'habitation de Montréal (M004), p.2
- Réseau Environnement (M007), p.8
- La Ville de Terrebonne (M019), p.19.
- La Ville de Mirabel (M021), p.3
- La Ville de Laval (M026), p.2
- La Ville de Montréal (M056), p.2
- Agglomération de Longueuil (M038), p.5
- ENvironnement JEUnesse (M035), p.2

Recommandation 12 : L'échange avec les experts en écoconception et économie circulaire doit être soutenu, afin de doter la Communauté d'outils appropriés en matière de réduction à la source.

Recommandation 13 : La Communauté doit mettre en commun et appuyer les efforts des intervenants de son territoire, en vue de la mise en œuvre de nouvelles stratégies d'ISÉ.

▪ Enjeu 2 : Réemploi

De par sa position stratégique dans la hiérarchie des 3RV-E, la question de la maximisation du réemploi doit être abordée, tout en tenant compte de la contribution significative de l'économie sociale dans la planification. À titre d'exemple, il pourrait être question d'aborder la récupération des textiles en considérant prioritairement l'offre de service locale sur le territoire et différents aspects relatifs à la qualité de vie, à l'impact socioéconomique et aux enjeux environnementaux. Un portrait par secteur permettrait ensuite d'identifier la portion ne pouvant être valorisée localement et les avenues de maillage régional. Le groupe de travail pourrait, pour ce faire, s'inspirer des meilleures pratiques et proposer des pistes permettant d'outiller adéquatement les intervenants locaux. La question des encombrants gagnerait à faire l'objet d'une réflexion semblable.

Commission de consultation 2004 : Économie sociale

La commission seconde la recommandation du rapport de consultation de 2004 considérant que « *la CMM devrait consolider l'implication des organismes d'économie sociale dans la valorisation et le réemploi, en tenant compte de leur contribution. Elle devrait créer une table de concertation visant à élaborer des scénarios robustes de collaboration, en particulier pour la récupération des textiles et des encombrants* ».

Source : *Cap sur 2008... un défi d'envergure!* Rapport de consultation publique sur le PMGMR, mars 2004, p.54

Réemploi

Une liste partielle d'intervenants ayant abordé la contribution de l'économie sociale et du réemploi est présentée ci-dessous:

- Entraide Mercier (M002), p.12
- Le Regroupement des éco-quartiers (M003), p.10
- Les conseils régionaux de l'environnement de Montréal, Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie (M005), p.17
- Renaissance (M024), p.1
- M. Pierre Batellier (M029), p.4
- Environnement JEUnesse (M036), p.4
- Synergie Santé Environnement (M037), p.8

Recommandation 14 : La Communauté doit maximiser le réemploi, notamment par le maillage et la promotion des meilleures pratiques, dans l'esprit de promouvoir la contribution significative de l'économie sociale.

▪ Enjeu 3 : Recyclage et centres de tri

La commission est d'avis qu'il importe de viser le dépassement de l'objectif gouvernemental de recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels durant la période de planification du présent PMGMR. Tel que mentionné précédemment, le taux de succès des programmes de récupération est impressionnant et d'importants progrès ont pu être observés depuis l'implantation des services de collecte sélective au porte-à-porte, tel que préconisé par la mesure 2 du PMGMR 2006-2011. Les quantités de matières recyclables récupérées sont effectivement passées de 268 041 tonnes en 2006 à 375 383 tonnes en 2012 (Projet de PMGMR 2015-2020, p.11). Toutefois, si la Communauté vise éventuellement un taux de recyclage de 100 %, 271 829 tonnes de matières recyclables résidentielles additionnelles devront être récupérées et traitées, en plus de l'important tonnage produit par les ICI mentionné précédemment, encore méconnu. Les intervenants actifs à cet égard devront donc être mobilisés en fonction de l'augmentation du tonnage de matières recyclables. Des stratégies d'ISÉ et des projets pilotes adaptés devront, finalement, être développés, et le soutien aux institutions et OBNL devra être bonifié prioritairement. Une réflexion pourrait aussi avoir lieu sous forme de groupes de travail, incluant notamment des centres de tri et des représentants des municipalités, ce qui constituerait un espace approprié pour échanger sur la manière d'impliquer davantage les organismes travaillant au niveau de l'ISÉ relative à la collecte sélective, par exemple.

Référant aux commentaires de certains mémoires, les Commissaires proposent l'alignement des matières récupérées dans le Grand Montréal. Il est suggéré de mettre sur pied une campagne d'ISÉ, sous la forme d'un projet pilote mené par la Communauté, invitant les municipalités voulant y participer de façon volontaire à harmoniser de l'une à l'autre les matières récupérées et ainsi transmettre un seul et même message aux résidents. Une comparaison des taux de récupération avant et après cette campagne devrait alors être effectuée, de manière à déterminer si une harmonisation des matières récupérées dans le Grand Montréal favorise une meilleure performance de récupération municipale. Cette stratégie permettrait également d'inspirer les approches aux niveaux régional et provincial.

Recyclage et centres de tri

Une liste partielle d'intervenants ayant fait état de problématiques, enjeux et opportunités liés à la récupération et au traitement des matières recyclables est présentée ci-dessous:

- Synergie Santé Environnement (M037), p.7
- L'Office municipal d'habitation de Montréal (M004), p.2
- La Table des préfets et élus de la couronne Sud (M009), p.6
- Les Valoristes (M028), p.14, p.17
- Tricentris (M053), p.10
- Le Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services (M036), p.9
- M. John Burcombe (M054), p.1

Recommandation 15 : La Communauté doit viser le dépassement de l'objectif gouvernemental de recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels durant la période de planification du projet de PMGMR.

Recommandation 16 : La Communauté doit développer une vaste campagne d'ISÉ visant à clarifier l'information sur les matières recyclables, stimuler la participation et déterminer l'impact d'une harmonisation des matières récupérées.

▪ **Enjeu 4 : Usines, traitement et mise en valeur des matières organiques**

La commission considère qu'il faut viser le dépassement de l'objectif gouvernemental de recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle au moyen de procédés biologiques, durant la période de planification du présent PMGMR.

Une concertation en vue de faire en sorte que tous comprennent non seulement ce qu'ils doivent faire avec leurs restes de table, mais aussi pourquoi il est si important d'agir, constituerait le point de départ de campagnes ISÉ de grande envergure. Il est primordial de réussir cette démarche. Sans remettre en question les aspects porteurs de résultats de la gestion actuelle, la commission estime qu'il faut préparer le terrain pour la mise en place de nouvelles collectes des matières organiques municipales. La Communauté pourrait, à cet effet, avoir recours à des stratégies semblables à celles prévues pour les matières recyclables, mais prenant en compte le fait qu'il s'agit de nouveaux comportements à adopter. Il faudra être clair quant à la raison d'être de ces nouvelles collectes, à la manière de s'y prendre et aux objectifs poursuivis.

La Communauté devra aussi axer son travail sur la qualité du produit des installations, en vue de démontrer, concrètement, les résultats des efforts citoyens. Les commissaires considèrent donc qu'il faudrait tester et valider périodiquement la qualité des composts produits suite à la collecte et au traitement des matières organiques, et en diffuser les résultats, dans l'optique de rassurer

la population sur leur qualité et stimuler davantage la participation du secteur résidentiel. La commission appuie à cet effet la mesure 11 du projet de Plan, visant l'implantation de « mesures de contrôle sur les quantités, la qualité et la finalité des extrants ». Une communication en amont est importante afin de vulgariser la manière de bien participer et maximiser la qualité des intrants, mais il est d'abord primordial de faire comprendre l'utilité et la finalité du traitement des matières organiques.

Le groupe de travail pourrait également se pencher sur la question des matières organiques du secteur ICI, discuté précédemment. La commission estime, de plus, que la Communauté doit être proactive, car de nouveaux défis pourraient émerger, concernant notamment la capacité d'accueil des installations prévues et à venir. À l'heure actuelle, seulement 97 954 tonnes⁵¹ de matières organiques sont récupérées (sans compter les boues d'épuration et de fosses septiques). Il est prévu que leur récupération va atteindre de nouveaux sommets. Selon les données de 2012 de la Communauté, si un taux de récupération de 100 % de la matière organique résidentielle est atteint, 718 329⁵² tonnes de matières organiques résidentielles supplémentaires devront être acheminées aux installations prévues. La commission souligne, à cet effet, que les infrastructures en construction sont actuellement conçues pour ne traiter que 506 000 tonnes⁵³. Qu'arrivera-t-il si tous participent au-delà des attentes?

Finalement, les commissaires soulignent l'importance d'éviter les stratégies mur à mur en considérant une stratégie multi approches. Le compostage communautaire, collectif et domestique et l'herbicyclage peuvent donc faire partie d'une approche globale. La mise en place de projets pilotes ciblés serait, à cet effet, une manière de valider et de tester ces approches. Un ou des groupes de travail pourrai(en)t également donner suite à ces priorités.

Usines, traitement et mise en valeur des matières organiques

Une liste partielle d'intervenants ayant fait état de problématiques, enjeux et opportunités liées à la récupération et au traitement des matières organiques est présentée ci-dessous:

- La Tablee des Chefs (M025), p.13
- Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (M001), p.2
- L'Office municipal d'habitation de Montréal (M004), p.2
- Réseau Environnement (M007), p.11
- La Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (M040), p.12
- La Ville de Laval (M026), p.6
- Vertal inc.(M010), p.11
- Gaz Métro (M011), p.4
- Compost Montréal (M016), p.4
- La Ville de Beaconsfield (M018), p.4
- Agglomération de Longueuil (M038), p.5
- M. Normand Legault (M030), p.3
- Moisson Montréal (M041), p.1, p.4
- Le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (M046), p.6

⁵¹ Faits saillants de la gestion des matières résiduelles, CMM, 2015.

⁵² L'annexe 1 du PMGMR 2015-2020 (p.60) mentionne que le taux de récupération des matières organiques gérées par les municipalités était de 12 % en 2012, représentant 97 954 tonnes. Il reste donc 718 329 tonnes à gérer pour atteindre un taux de récupération de 100 %.

⁵³ Projet de PMGMR 2015-2020, p.42.

Recommandation 17 : La Communauté doit viser le dépassement de l'objectif gouvernemental de recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle au moyen de procédés biologiques, durant la période de planification du présent PMGMR.

Recommandation 18 : La Communauté doit développer une vaste campagne d'ISÉ visant à clarifier l'information sur les matières organiques et stimuler la participation afin de maximiser la qualité des matières récupérées.

Recommandation 19 : La qualité des composts produits à la suite de la collecte et du traitement des matières organiques doit être testée et validée, périodiquement et systématiquement et les résultats doivent être diffusés.

▪ Enjeu 5 : CRD, RDD et écocentres

Considérant leur toxicité et leur taux de récupération actuel (55 %⁵⁴), jugé insatisfaisant par la commission, et malgré les programmes de REP mis en place, la commission estime que la priorité devrait être donnée à la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD). En termes de quantité, ces résidus ne sont pas importants mais leur mauvaise gestion a des répercussions importantes sur l'environnement et la santé humaine. Les objectifs totaux de récupération doivent donc impérativement être atteints durant la période de planification et les 5 233 tonnes de RDD résidentiels encore mises aux ordures doivent être détournées de l'élimination⁵⁵.

Le caractère prioritaire de cet aspect a été illustré lors des consultations. En effet, les conséquences néfastes de l'abandon du programme Recyc-Frigo, soulignées par la Ville de Mascouche⁵⁶ et l'entreprise Recyclage ÉcoSolutions⁵⁷, ont été portées à l'attention de la commission. Elle note donc qu'une réglementation spécifique doit être développée ou que la REP soit bonifiée.

La commission déplore le fait que le MDDELCC ne fixe aucun objectif spécifique de récupération pour les RDD et note qu'il serait non seulement important d'en identifier, mais également de proposer des mesures distinctes pour chacune de ces catégories de matières. Plus spécifiquement, notent-ils, l'ensemble des RDD devrait être soumis à ces objectifs et une approche de gestion métropolitaine devrait être identifiée, laissant toutefois une certaine lassitude dans leur mise en œuvre.

La Communauté doit viser l'atteinte d'un taux de récupération de 100 % en utilisant les outils à la disposition des municipalités. De quelle manière, également, peut-on maximiser la récolte des RDD? Doit-on insister sur leur récupération aux écocentres, ou favoriser une option de collecte itinérante, ou une combinaison des deux? À cet égard, le portrait 2014 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal mentionne que, pour le moment, 80 % des RDD sont récupérés via les écocentres de son territoire⁵⁸, témoignant du rôle central qu'ils ont à jouer. Cette réflexion s'applique également aux résidus de CRD. Considérant qu'une part importante des CRD d'origine domestique transite actuellement par les écocentres, mais qu'une part significative des résidus du bâtiment est encore éliminée, la Communauté devrait considérer l'ouverture des écocentres municipaux aux ICI. Globalement, il s'agit donc de réfléchir à la possibilité d'ouvrir les écocentres

⁵⁴ Projet de PMGMR 2015-2020, p.26.

⁵⁵ Les chiffres ne sont pas connus pour les RDD générés par les secteurs ICI et CRD, mais ceux-ci devraient aussi être inclus.

⁵⁶ Ville de Mascouche, M051, p.9.

⁵⁷ Recyclage ÉcoSolutions, M047.

⁵⁸ Portrait 2014 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, Ville de Montréal, p.13.

à la récupération des RDD et des CRD issus du secteur ICI, et d'avoir recours à l'ensemble des méthodes disponibles pour atteindre les objectifs de récupération.

CRD, RDD et écocentres

Une liste partielle d'intervenants ayant abordé la récupération des CRD et des RDD d'origine domestique ou ICI est présentée ci-dessous:

CRD

- Le 3R MCDQ (M031), p.3
- La Ville de Montréal (M056), p.2
- La Ville de Laval (M026), p.8

RDD

- Recyclage Écosolutions (M047), p.8
- La Ville de Mascouche (M051), p.9
- La Ville de Laval (M026), p.8

Écocentre

- Réseau Environnement (M007), p.8
- L'ARPE-Québec (M057), p.5
- Les conseils centraux de Montréal, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie (M022), p.15

Recommandation 20 : La Communauté doit adresser une attention particulière à la gestion des RDD, en raison de leur toxicité et de leur taux de récupération, en vue de les soustraire de l'élimination.

Recommandation 21 : La Communauté doit amorcer une réflexion sur la place des écocentres dans l'offre de récupération des RDD et des CRD.

▪ Enjeu 6 : Boues

En vertu des *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles* (MDDELCC, 2013), les matières résiduelles visées par les PGMR doivent inclure les boues d'épuration et de fosses septiques. Dans son mémoire, la Ville de Montréal annonce clairement son intention de réaliser une étude technicoéconomique dans les cinq prochaines années, en vue du remplacement des incinérateurs de sa station d'épuration. Dans l'optique du bannissement de l'élimination des matières organiques, prévu en 2020 et à l'instar de Sherbrooke, Gatineau ou Ottawa, la commission considère que la Ville devra détourner de l'incinération ses boues et, incidemment, s'assurer de la mise en service d'installations ayant une capacité suffisante pour les traiter ou d'une demande suffisante pour les valoriser au sol.

D'autre part, la commission considère qu'il est important d'exiger un suivi municipal (et donc un contrôle environnemental) de la gestion de l'ensemble des fosses septiques du Grand Montréal, appuyant en ce sens la mesure 12 du projet de Plan. Les municipalités doivent donc réglementer à cet effet, et faire part publiquement de ce suivi, même si elles ne sont pas tenues d'en faire la gestion.

Afin d'accroître leur recyclage, les commissaires supportent la mesure 13⁵⁹ et recommandent d'envisager prioritairement d'acheminer toutes les boues vers une filière de valorisation organique (soit par compostage, biométhanisation ou épandage). Ultimement, l'ensemble des boues devront être valorisées. Un groupe de travail pourrait se pencher sur les avenues s'offrant aux membres de la Communauté concernant les boues et faire des recommandations à cet effet.

Boues

Une liste partielle d'intervenants ayant abordé la récupération et le traitement des boues est présentée ci-dessous:

- Réseau Environnement (M007), p.4
- La Ville de Montréal (M056), p.2

Recommandation 22 : La commission est d'avis que les municipalités doivent réglementer sur la gestion des boues de fosses septiques le plus rapidement possible.

Recommandation 23 : Les municipalités de la Communauté doivent viser prioritairement d'acheminer toutes leurs boues vers une filière de valorisation organique.

Finalement, la commission considère que les approches proposées permettent non seulement de réunir les parties prenantes, dont certaines ont été présentées ci-dessus, mais également de répondre à l'ensemble des objectifs, des enjeux, des orientations, et des mesures proposées dans le projet de PMGMR 2015-2020, tel qu'illustré dans le tableau suivant :

⁵⁹ Acheminer les boues valorisables vers une filière de valorisation (projet de PMGMR 2015-2020, p.6).

Comité-conseil			
- Orientation 1 - Orientation 2 - Orientation 4			
Axe 1 – Acquisition de connaissances		Axe 2 – Maximisation des 3R	
Gestion des matières résiduelles des secteurs ICI et CRD	- Objectif 4 - Enjeu 4 - Mesure 2 - Mesure 7 - Mesure 14 - Mesure 15	Réduction et ISÉ	- Objectif 5 - Orientation 6 - Mesure 4 - Mesure 9
Résidus ultimes	- Enjeu 5 - Orientation 7 - Mesure 18	Réemploi	Mesure 16
Coûts	- Enjeu 3 - Orientation 5	Recyclage et centres de tri	- Objectif 1 - Objectif 2 - Enjeu 1 - Orientation 3 - Mesure 1 - Mesure 3 - Mesure 5
		Usines, traitement et mise en valeur des matières organiques	- Enjeu 2 - Orientation 3 - Mesure 6 - Mesure 3 - Mesure 8 - Mesure 10 - Mesure 11
		CRD, RDD et écocentres	- Objectif 3 - Mesure 17
		Boues	- Mesure 12 - Mesure 13

3.5. Conclusion

La Communauté, représentant près de 48 % de la population du Québec, évolue dans un contexte relativement nouveau, fixant des objectifs de gestion des matières résiduelles, mais laissant aux municipalités le soin de déterminer les moyens et de mettre en œuvre les outils afin de les atteindre. Un seul PMGMR a, jusqu'à maintenant, été adopté et réalisé, et depuis, des progrès réels et encourageants ont été observés, grâce aux efforts consentis à la fois par les municipalités et les intervenants du Grand Montréal. Mentionnons, entre autres réalisations, la première réduction du tonnage des matières résiduelles municipales dans les sites d'enfouissement, la croissance importante du tonnage des matières recyclées et la construction en cours et à venir d'importantes installations de valorisation de matières organiques.

L'expertise et l'expérience acquises permettent à la Communauté et à ses membres d'être fiers de l'avancement et d'envisager l'avenir avec l'assurance qu'il est possible d'aller plus loin. Il importe à cet effet de garder en tête que la gestion des matières résiduelles, en dépit des progrès, constitue toujours un défi environnemental, social et économique. Pour le relever, il faudra réduire le plus possible la production même des matières résiduelles pour ensuite transformer en ressources la plus grande part des matières restantes, dans le respect des trois volets d'acceptabilité visés : environnemental, social et économique.

La commission a voulu offrir aux élus de la Communauté une analyse et des recommandations réalistes et applicables. Dans le contexte du PMGMR 2015-2020, tout doit être mis en place afin de non seulement respecter les objectifs du gouvernement du Québec en termes de réduction et de récupération, mais de viser leur dépassement. La commission juge que cela peut se faire et qu'un tel effort permettra à la Communauté d'entamer, avec de nouvelles connaissances et de nouveaux outils, les débats qui s'annoncent, notamment ceux évoqués au cours des audiences entre les partisans du « zéro déchets » et ceux du « zéro enfouissement ».

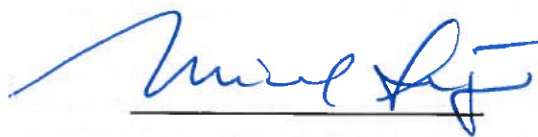
La commission partage l'approche privilégiée à ce jour par la Communauté et est confiante que le nouveau Plan renforcera les progrès entamés depuis quelques années. Elle espère que les décisions qui seront prises par les élus en vue de l'adoption définitive du Plan reflèteront cette approche. Pour ce faire, la commission incite donc la Communauté à aller encore plus loin que ce qui a été annoncé et que le nouveau PMGMR fasse l'objet de nombreux partenariats, ententes, plans d'action et réalisations, portés par l'ensemble des citoyens et organisations du territoire. Elle estime que pour relever les nombreux défis subsistants et accroître la performance des municipalités, la Communauté devra renforcer son leadership et constituer un noyau fort d'où rayonneront des solutions et pratiques consensuelles. Il est grand temps d'en faire plus à cet égard, et l'enracinement nécessaire à la réussite du PMGMR 2015-2020 en dépend.

Les conditions gagnantes sont actuellement réunies pour que la Communauté relève ce pari novateur, qui constituerait une première au Québec. En effet, trois facteurs portent à croire que les circonstances de mise en œuvre du Plan n'ont jamais été aussi bonnes :

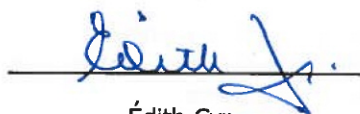
- i. Il existe une certaine harmonie parmi les nombreux intervenants et citoyens interpellés et mobilisés autour de la gestion des matières résiduelles, et le processus de consultation 2015 l'a confirmé. Tous veulent contribuer à la réussite du nouveau PMGMR en proposant des approches adaptées et en encourageant les changements de comportements nécessaires;
- ii. Les intervenants et les citoyens s'étant prononcés ont des solutions et des outils innovants à proposer et à mettre en œuvre afin de maximiser la réduction et la récupération;
- iii. Le moment est idéal pour entamer un processus participatif et transparent afin de déterminer et planifier, dans un cadre de triple acceptabilité (environnementale, sociale et économique), les installations à venir, dont celles qui traiteront les résidus ultimes. Il s'agira du cœur du prochain PMGMR.

Afin de réussir la mise en œuvre de son nouveau Plan, la commission a donc proposé à la Communauté des pistes de solution qu'elle juge nécessaires. Elle encourage également fortement la Communauté à se doter d'un mécanisme proactif, souple, efficace et flexible qui lui permettrait de faire converger, dans l'harmonie et la complémentarité, les innovations environnementales, sociales et économiques nécessaires à l'atteinte et au dépassement des objectifs annoncés. Une telle démarche constituerait un modèle nouveau, applicable partout où des solutions consensuelles seront recherchées.

Fait à Montréal,

A blue ink signature of Michel Séguin, written in a cursive style, positioned above a horizontal line.

Michel Séguin
Président de la commission

A blue ink signature of Édith Cyr, written in a cursive style, positioned above a horizontal line.

Édith Cyr
Commissaire

A blue ink signature of Danielle Casara, written in a cursive style, positioned above a horizontal line.

Danielle Casara
Commissaire

A blue ink signature of Marie-Pierre Ippersiel, written in a cursive style, positioned above a horizontal line.

Marie-Pierre Ippersiel
Commissaire

Avec la collaboration de :

L'équipe de la Communauté métropolitaine de Montréal

Annexes

Annexe 1 : Liste des intervenants ayant déposé un mémoire dans le cadre de la consultation publique sur le projet de PMGMR

Milieu		Intervenant	Code du mémoire	Date de présentation (si applicable)
Milieu économique (OBNL)	1	Association des restaurateurs du Québec (ARQ)	M008	<i>NA</i>
	2	BOMA Québec	M013	22 septembre 2015
	3	Éco Entreprises Québec (ÉEQ)	M014	21 septembre 2015 PM
	4	3R MCDQ	M031	21 septembre 2015 PM
	5	Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ)	M033	21 septembre 2015 PM
	6	Association québécoise pour la récupération des produits électroniques (ARPE-Québec)	M057	<i>NA</i>
	7	Conseil canadien du commerce de détail (CCCD)	M039	21 septembre 2015 PM
	8	Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ)	M040	21 septembre 2015 soirée
	9	Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ)	M048	<i>NA</i>
	10	Conseil canadien des manufacturiers de cartons multicouches (CCMCM)	M050	<i>NA</i>
	11	Gaz Métro	M011	21 septembre 2015 PM
Milieu Environnemental (OBNL)	12	Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED)	M001	21 septembre 2015 PM
	13	Regroupement des éco-quartiers (REQ)	M003	21 septembre 2015 soirée
	14	Conseils régionaux de l'environnement (CRE) de Montréal, Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie	M005	21 septembre 2015 soirée 28 septembre 2015
	15	Regroupement Saraguay-Cartierville	M006	28 septembre 2015
	16	Réseau Environnement	M007	21 septembre 2015 PM
	17	Comité de Protection de l'Environnement de St-François	M017	28 septembre 2015
	18	Ville en vert	M020	22 septembre 2015
	19	ENvironnement JEUnesse	M035	21 septembre 2015 soirée
	20	Action-Rebuts	M044	<i>NA</i>
	21	Nature-Action Québec (NAQ)	M049	<i>NA</i>
Milieu sociocommunautaire (OBNL)	22	Le Support - Fondation de la déficience intellectuelle	M002	21 septembre 2015 PM
	23	Tablée des chefs	M025	22 septembre 2015
	24	Entraide Mercier	M027	<i>NA</i>
	25	Coop Les Valoristes	M028	22 septembre 2015
	26	Moisson Montréal	M041	22 septembre 2015
	27	Renaissance	M024	<i>NA</i>
Milieu municipal (OBNL)	28	Table des préfets et élus de la couronne Sud	M009	22 septembre 2015
	29	MRC de L'Assomption	M012	28 septembre 2015

Milieu		Intervenant	Code du mémoire	Date de présentation (si applicable)
	30	MRC de Roussillon	M015	NA
	31	Ville de Beaconsfield	M018	21 septembre 2015 PM
	32	Ville de Terrebonne	M019	NA
	33	Ville de Mirabel	M021	NA
	34	Ville de Laval	M026	28 septembre 2015
	35	Agglomération de Longueuil	M038	21 septembre 2015 PM
	36	Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)	M004	NA
	37	Ville de Mascouche	M051	NA
	38	Projet Montréal	M055	NA
	39	Ville de Montréal	M056	NA
	40	Tricentris	M053	NA
Citoyen	41	Pierre Batellier	M029	22 septembre 2015
	42	Normand Legault	M030	28 septembre 2015
	43	François Picard	M034	21 septembre 2015 soirée
	44	John Burcombe	M054	NA
Entreprise	45	Vertal	M010	21 septembre 2015 soirée
	46	Compost Montréal	M016	21 septembre 2015 PM
	47	Second Cycle	M023	NA
	48	3R Synergie	M032	21 septembre 2015 soirée
	49	Synergie Santé Environnement	M037	21 septembre 2015 soirée
	50	Enerkem	M042	22 septembre 2015
	51	Recyclage ÉcoSolutions	M047	28 septembre 2015
Éducation et recherche	52	Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG)	M036	21 septembre 2015 PM
	53	Université de Montréal	M043	NA
	54	Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI)	M045	NA
	55	Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)	M046	28 septembre 2015
	56	Polytechnique Montréal	M052	NA
Syndicat	57	Conseils centraux (CSN) de Montréal, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie	M022	21 septembre 2015 soirée

Annexe 2 : Communiqué de presse de lancement du processus



Communiqué de presse

La CMM adopte le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 et annonce une vaste consultation publique

Montréal, le 6 mars 2015 – La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté, le 26 février dernier, le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 (PMGMR) qui s'appliquera aux 82 municipalités du territoire de la Communauté ainsi qu'aux municipalités de Saint-Placide et L'Épiphanie (Ville et Paroisse).

D'importants objectifs à atteindre

Le projet de PMGMR adopté par le conseil de la CMM adhère aux principes énoncés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et à son *Plan d'action 2011-2015* qui définit cinq grands objectifs à atteindre :

- recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel;
- recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle au moyen de procédés biologiques tels que l'épandage, le compostage et la biométhanisation;
- recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du secteur du bâtiment;
- ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg par habitant par année.

La Communauté a identifié sept grandes orientations et a retenu 18 mesures qui permettront d'atteindre ces objectifs au cours des cinq prochaines années.

Une consultation publique en deux phases

La consultation publique sur le projet de PMGMR 2015-2020 se tiendra en deux étapes. Dans une première phase, la commission de l'environnement réalisera une grande tournée d'information qui aura lieu dans les cinq secteurs géographiques de la Communauté, soit l'agglomération de Montréal, la Ville de Laval, l'agglomération de Longueuil, la couronne Nord et la couronne Sud. Cette tournée aura lieu entre le 26 mars et le 16 avril 2015. Une consultation publique indépendante permettra, dans une deuxième phase de consultation, de recueillir les opinions et les mémoires, en septembre 2015.

Visitez le site Internet de la Communauté pour consulter le projet de PMGRM : www.cmm.qc.ca.

* * *



Communauté métropolitaine
de Montréal

Créée le 1^{er} janvier 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, soit près de 3,9 millions de personnes réparties sur un territoire de plus de 4 360 km carrés. La Communauté exerce des compétences dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, du logement social, du transport en commun et de l'environnement.

- 30 -

Source :

François Desrochers
Communauté métropolitaine de Montréal
514 350-2550

Renseignements :

André Bouthillier
514 895-0127

Annexe 3 : Visites terrain effectuées par les commissaires de la commission indépendante

Afin de parfaire leurs connaissances, dans le cadre de la consultation publique, les membres de la commission indépendante et les élus de la commission de l'environnement de la Communauté ont été invités à participer à des visites terrains de diverses infrastructures de traitement des matières résiduelles sur le territoire ou situées à proximité. Le tableau suivant présente les différentes visites réalisées ainsi que la liste des élus et commissaires présents lors de ces activités.

Complexe Enviro Progressive (BFI – Lieu d'enfouissement technique) 3779 chemin des Quarante-Arpents (Lachenaie)	Danielle Casara <i>Représentante du milieu syndical (commission indépendante PMGMR)</i> Édith Cyr <i>Représentante du milieu sociocommunautaire (commission indépendante PMGMR)</i> Anne Barabé <i>Commissaire (commission de l'environnement de la CMM)</i> Catherine Clément-Talbot <i>Commissaire (commission de l'environnement de la CMM)</i> Michel Séguin <i>Président et représentant des groupes de protection de l'environnement (commission indépendante PMGMR)</i> Marie-Pierre Ippersiel <i>Représentante du milieu des affaires (commission indépendante PMGMR)</i> Stéphane Boyer <i>Président (commission de l'environnement de la CMM)</i>
Centre de tri Tricentris 2801 Chemin Des Quarante Arpents (Terrebonne)	Danielle Casara <i>Représentante du milieu syndical (commission indépendante PMGMR)</i> Édith Cyr <i>Représentante du milieu sociocommunautaire (commission indépendante PMGMR)</i> Anne Barabé <i>Commissaire (commission de l'environnement de la CMM)</i> Catherine Clément-Talbot <i>Commissaire (commission de l'environnement de la CMM)</i>

Usine de biométhanisation 8400, Émilien-Letarte (St-Hyacinthe) Usine d'épuration des eaux, 1895, rue Girouard Est (Saint-Hyacinthe)	Michel Séguin <i>Président et représentant des groupes de protection de l'environnement (commission indépendante)</i> Édith Cyr <i>Représentante du milieu sociocommunautaire (commission indépendante PMGMR)</i> Danielle Casara <i>Représentante du milieu syndical (commission indépendante PMGMR)</i> Catherine Clément-Talbot <i>Commissaire (commission de l'environnement de la CMM)</i>
Polystyvert - Recyclage de polystyrène 9350, rue de l'Innovation (Anjou)	Michel Séguin <i>Président et représentant des groupes de protection de l'environnement (commission indépendante PMGMR)</i> Danielle Casara <i>Représentante du milieu syndical (commission indépendante PMGMR)</i> Stéphane Boyer <i>Président (commission de l'environnement de la CMM)</i> Catherine Clément-Talbot <i>Commissaire (commission de l'environnement de la CMM)</i>
RécupérAction Marronniers 2555, avenue Dollard (LaSalle)	Michel Séguin <i>Président et représentant des groupes de protection de l'environnement (commission indépendante PMGMR)</i> Danielle Casara <i>Représentante du milieu syndical (commission indépendante PMGMR)</i> Marie-Pierre Ippersiel <i>Représentante du milieu des affaires (commission indépendante PMGMR)</i> Catherine Clément-Talbot <i>Commissaire (commission de l'environnement de la CMM)</i>